

Rapport annuel

R-co Midcap France

31/12/2024

Table des matières

1. Informations générales	3
1.1 Acteurs	3
2. Caractéristiques principales de l'OPC	4
2.1 Objectif de gestion	4
2.2 Stratégie d'investissement	4
2.3 Profil de risque et rendement	12
2.4 Catégories de parts	13
3. Compte-rendu d'activité	14
3.1 Performances du 02/01/2024 au 31/12/2024	14
3.2 Commentaire de gestion	14
4. Vie de l'OPC sous l'exercice sous revue	17
4.1 Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice	17
4.2 Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille au cours de l'exercice	17
4.3 Récapitulatif des cas et conditions dans lesquels le plafonnement des rachats a, au cours de la période, été décidé.	17
4.4 Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés	17
4.4.1 Instruments financiers dérivés	19
4.4.2 Transparence de financement sur titres et de réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR en devises de comptabilité de l'OPC	19
4.5 Risque global	19
4.6 Informations sur les risques financiers	19
5. Informations réglementaires	21
5.1 Politique de sélection des intermédiaires et d'exécution des ordres des clients	21
5.2 Exercice des droits de vote	21
5.2.1 Politique de vote	21
5.2.2 Exercice des droits de vote	21
5.3 Politique de rémunération	22
5.4 Frais d'intermédiation	26
5.5 Données SFDR	27
6. Annexes	28

1. Informations générales

FCP de droit français.

1.1 Acteurs

Société de gestion

Rothschild & Co Asset Management

Société en commandite simple

29, avenue de Messine

75008 Paris

Société de Gestion de portefeuilles agréée par l'Autorité des Marchés Financiers le 6 juin 2017 sous le numéro GP-17000014.

Dépositaire, Conservateur et Etablissement en charge de la tenue des registres de parts

Rothschild Martin Maurel

Société en commandite simple

29, avenue de Messine

75008 Paris

Etablissement de crédit français agréé par l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution)

Sous délégué de gestion comptable

Rothschild & Co Asset Management assurera seule la gestion administrative et financière du FCP sans délégation à des tiers à l'exception de la fonction comptable qui est déléguée dans sa totalité à :

CACEIS Fund Administration

Etablissement de crédit agréé par le CECEI

Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge

Adresse postale : 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

Centralisateur

Rothschild Martin Maurel

Commissaires aux comptes

KPMG SA

Tour EQHO - 2, avenue Gambetta

CS60055 - 92066 Paris La Défense Cedex

Signataire : Pascal Lagand

2. Caractéristiques principales de l'OPC

2.1 Objectif de gestion

Objectif de gestion

R-co Midcap France a pour objectif de gestion d'obtenir une performance supérieure à l'indice CAC® Mid 60 Total Return (dividendes réinvestis) en étant exposé en permanence à hauteur de 90% au moins de son actif sur le marché des actions françaises.

Indicateur de référence

L'indice de référence est le CAC® Mid 60 Total Return (dividendes réinvestis). Le CAC® Mid 60 Total Return (dividendes réinvestis) est dédié aux petites et moyennes capitalisations françaises. Il est composé des 60 premières capitalisations qui suivent les 60 valeurs les plus importantes composant les indices CAC 40 et CAC Next 20. Cet indice est disponible sur le site www.euronext.com.

A la date de la dernière mise à jour du présent prospectus, Euronext Paris, l'administrateur de l'indice de référence, est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

L'OPC a pour objectif de gestion la recherche d'une performance supérieure à l'indice CAC® Mid 60 Total Return (dividendes réinvestis) sur la durée de placement recommandée. La composition de l'OPC peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

Le FCP n'est pas un OPC indiciel.

Au 31 Décembre 2024, R-co Midcap France était investi à 91,79% de titres éligibles au PEA.

2.2 Stratégie d'investissement

1. L'allocation stratégique globale du portefeuille est la suivante :

Le portefeuille du fonds est géré en référence à l'indice CAC® Mid 60 Total Return (dividendes réinvestis).

En vue de réaliser l'objectif de gestion, le portefeuille de R-co Midcap France est en permanence exposé à hauteur de 90% au moins sur le marché des actions françaises de moyenne capitalisation (jusqu'à 8 milliards d'euro), dont un maximum de 30% d'obligations convertibles et d'actions de micro capitalisation (inférieur à 150 millions d'euro) et de petite capitalisation (de 150 millions à 1 milliard d'euro).

Pour le solde le FCP pourra notamment être exposé jusqu'à 10% sur des produits de taux.

L'allocation globale est la suivante :

- entre 90% et 100% d'exposition de l'actif du FCP sur le marché des actions françaises (dont un maximum de 30% d'obligations convertibles et d'actions de micro capitalisation (inférieur à 150 millions d'euro) et de petite capitalisation (de 150 millions à 1 milliard d'euro))
- entre 0 et 10 % d'exposition de l'actif sur des produits de taux
- entre 0 et 10 % d'exposition de l'actif sur des actions de pays de la zone euro, hors France
- entre 0% et 10% d'investissement en parts ou actions d'OPC et fonds d'investissement

Par ailleurs, l'actif du FCP sera toujours investi à hauteur de 75% minimum en titres éligibles au PEA.

En outre, dans la limite maximum d'une fois l'actif du fonds, le FCP peut par ailleurs intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré (pensions, swaps de taux et de change, change à terme, marché des futures et options sur actions ou indices) afin de poursuivre son objectif de gestion. Pour ce faire, il peut couvrir son portefeuille et ou l'exposer sur des instruments de taux ou des indices.

Il n'y a pas d'exposition au risque de change contre euro.

2. **Description des stratégies utilisées :**

Sélection des actions :

L'univers de valeurs est au préalable filtré par la liquidité. Le processus de sélection intègre trois étapes distinctes :

- qualités intrinsèques de la société et de son management.

Sont privilégiées les sociétés gagnant des parts de marchés dans leur secteur, et qui disposent d'une stratégie de développement interne et/ou externe qui a déjà fait ses preuves. Nous sommes également attentifs à la qualité du reporting interne et externe de la société.

- fondamentaux du secteur dans lequel elle évolue.

L'analyse des caractéristiques du secteur repose sur les critères intégrant l'analyse des barrières à l'entrée, relations de clients/fournisseurs...

- valorisation boursière.

L'attractivité boursière du titre se juge enfin via des critères de performance économique (Rentabilité des fonds propres, rentabilité des Capitaux employés) et des critères de valorisation boursières (Valeur d'entreprise/Résultat brut d'exploitation ; PER, Valeur d'Entreprise/capitaux Employés...)

Ce processus de sélection intègre le plus souvent un entretien avec les dirigeants de la société.

Critères extra-financiers :

L'univers d'investissement du portefeuille est l'indice CAC All-Tradable ; les valeurs en portefeuille qui ne figureraient pas dans cet indice seront réintégrées à l'univers d'investissement initial. La société de gestion peut sélectionner des valeurs en dehors des indicateurs composant son univers d'investissement. Pour autant, elle s'assurera que les indicateurs retenus soient un élément de comparaison pertinent des caractéristiques ESG de ce FCP. Les titres de l'univers d'investissement du portefeuille font l'objet au préalable d'une étude de leur profil au regard des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG). La contribution positive des critères ESG peut être prise en compte dans les décisions d'investissement, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

La part des positions analysées sur la base des critères extra-financiers, sera durablement supérieure à :

- i. 90% de la quote-part de l'actif net, composée des actions émises par des sociétés dont la capitalisation est supérieure à 10 milliards d'euros dont le siège social est situé dans des pays développés, des titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit « investment grade » et de la dette souveraine émise par des pays développés
- ii. 75% de la quote-part de l'actif net, composée des actions émises par des sociétés dont la capitalisation est inférieure à 10 milliards d'euros, ainsi que des titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit « high yield ».

La note du portefeuille, au regard des critères extra-financiers, est supérieure à la note de l'univers d'investissement initial.

Les notations extra-financières proviennent principalement d'un prestataire de données externe de recherche extra-financière MSCI ESG Research. MSCI ESG Research note les entreprises de CCC à AAA (AAA étant la meilleure note).

Les notations sont attribuées secteur par secteur via une approche « Best-in-Class ». Cette approche privilégie les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur.

Nous nous réservons le droit de noter nous-mêmes les émetteurs qui ne seraient pas couverts par la recherche MSCI ESG Research à laquelle nous avons accès en utilisant des sources de données fiables et une grille d'analyse comparable.

Le règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers tel que modifié (SFDR), régit les exigences de transparence concernant l'intégration des risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement, la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité et la publication d'informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) et relatives au développement durable.

Le risque de durabilité signifie la survenance d'un événement ou d'une situation ESG qui pourrait potentiellement ou effectivement avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement d'un Fonds. Les risques de durabilité peuvent soit représenter un risque propre, soit avoir un impact sur d'autres risques et peuvent contribuer de manière significative à des risques tels que les risques de marché, les risques opérationnels, les risques de liquidité ou les risques de contrepartie. Les risques de durabilité peuvent avoir un impact sur les rendements à long terme ajustés

en fonction des risques pour les investisseurs. L'évaluation des risques de durabilité est complexe et peut être basée sur des données ESG difficiles à obtenir et incomplètes, estimées, dépassées ou autrement matériellement inexactes. Même lorsqu'elles sont identifiées, il n'y a aucune garantie que ces données seront correctement évaluées.

La société de gestion intègre les risques et les opportunités de durabilité dans son processus de recherche, d'analyse et de décision d'investissement afin d'améliorer sa capacité à gérer les risques de manière plus complète et à générer des rendements durables à long terme pour les investisseurs.

Le Fonds promeut certaines caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR et des pratiques de bonne gouvernance. Pour plus de détails, veuillez vous référer au document « Caractéristiques environnementales et/ou sociales » annexé au présent prospectus. Les risques en matière de durabilité sont intégrés dans la décision d'investissement comme exposé dans les critères extra-financiers ci-dessus et ainsi que via les politiques d'exclusions, la notation extra-financière du portefeuille, la politique d'engagement, les contrôles ESG mis en place et le respect de la politique charbon de Rothschild & Co.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental représentent un engagement minimum d'alignement de 0% des investissements.

La société de gestion prend en compte les incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilités, et précise comment ce produit les considère, de manière transparente et pragmatique, dans sa politique de déclaration d'incidences négatives.

Les investissements suivront la politique ESG et la politique de déclaration d'incidences négatives, accessibles sur le site

<https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>

3. **Description des catégories d'actifs :**

- **l'ensemble des classes d'actifs qui entrent dans la composition de l'actif du FIA sont :**

- **Actions :**

- Dans la limite de la fourchette de détention précisée ci-dessous, le FCP investira sur le marché français et sur le marché de la zone euro hors France. La répartition géographique et/ou sectorielle des émetteurs n'est pas déterminée à l'avance et

s'effectuera en fonction des opportunités de marchés. Par ailleurs, ces titres sont principalement des moyennes capitalisations.

○ **Titres de créance, instruments du marché monétaire et Obligations :**

Dans la limite de la fourchette de détention précisée ci-dessous, le FCP investira dans des obligations, des titres de créances négociables, tel que notamment titres négociables à court terme (incluant notamment les certificats de dépôts et les billets de trésorerie) et Euro Commercial Paper.

La répartition dette privé/publique n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marchés. En tout état de cause, l'exposition aux dettes « high yield » ne dépassera pas plus de 10%. Le FCP pourra être investi à hauteur de 10% maximum de son actif net en obligations callable et puttable dont les « *make whole call* » (obligations pouvant être remboursées à tout moment par l'émetteur, à un montant incluant à la fois le nominal et les coupons que le porteur aurait reçus si le titre avait été remboursé à échéance).

○ **La détention d'actions ou parts d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger :**

Dans la limite de la fourchette de détention précisée ci-dessous, le FCP pourra détenir :

- des parts ou actions d'OPCVM relevant de la directive européenne 2009/65/CE, de droit français ou européen
- des parts ou actions de FIA de droit français dans la limite de 10% de l'actif, des parts de FIA de droit étranger, de type fonds de fonds alternatifs, FCIMT, Fonds de capital investissement (FCPR), OPC investissant plus de 10% en parts ou actions d'OPC ou de fonds d'investissement, OPC nourricier, Fonds professionnel à vocation générale, Fonds professionnel spécialisés.
- des parts d'OPCVM et FIA de droit français gérés par le groupe Rothschild & Co.

○ **Pour chacune des catégories mentionnées ci-dessus :**

	Actions	Titres de créances et Instrument du marché monétaire	Parts ou actions d'OPC ou fonds d'investissements
Fourchettes de détention	Exposition entre 90-100 % sur le marché des actions françaises (dont un maximum de 30% d'obligations convertibles et d'actions de micro capitalisation (inférieur à 150 millions) et de petite capitalisation (de 150 millions à 1 milliard)). Exposition jusqu'à 10 % sur le marché des actions de pays de la zone euro, hors France	Exposition entre 0-10 %	0-10 %

Investissement dans des instruments financiers des pays hors OCDE (y compris les pays émergents)	Néant	Néant	Néant
Restrictions d'investissements imposées par la société de gestion	Minimum 50% de son actif en actions de sociétés ayant leur siège social dans un Etat de l'Union européenne et passible de l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun, dont à hauteur de 5% minimum de son actif dans les titres suivants : parts de FCPR ou de FCPI, actions de sociétés de capital-risque ou de sociétés financières d'innovation, actions de sociétés non cotées, titres négociés sur les marchés réglementés de valeurs de croissance de l'Espace Economique Européen.		

4. **Utilisation des Instruments dérivés :**

Le FCP peut intervenir sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré.

Le gérant interviendra sur le risque action à titre d'exposition et de couverture et sur le risque de change à titre de couverture. Ces interventions seront effectuées en vue de réaliser l'objectif de gestion.

En particulier le gérant peut intervenir sur le marché des futures et options sur actions ou indices, swaps de taux et de change et change à terme.

A cet effet, en vue de réaliser l'objectif de gestion, l'utilisation des instruments dérivés aura pour objectif une couverture générale du portefeuille, de certains risques, marchés ou titres, la reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques. L'exposition consolidée au marché action résultant à la fois des positions du bilan et des engagements hors bilan varie entre 90% et 110 %.

Il est précisé que le FCP n'aura pas recours aux Total Return Swap (TRS).

5. **Titres intégrant des dérivés :**

En vue de réaliser l'objectif de gestion, l'utilisation de titres intégrant des dérivés est limitée à 30% de l'actif net. Cette limite inclut le recours aux (i) bons de souscriptions, (ii) obligations callable et puttable dont des « *make whole call* » (à hauteur de 10% maximum de l'actif net), (iii) obligations convertibles (à hauteur de 30% maximum de l'actif net), ainsi que les titres intégrant des dérivés simples présentant une typologie de risques similaire à celle des instruments précédemment listés.

L'exposition consolidée au marché actions du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation de titres intégrant des dérivés, sera comprise entre 90% et 110% de l'actif net.

6. **Dépôts :**

Le FCP pourra avoir recours jusqu'à 10% de l'actif du FCP à des dépôts en Euro d'une durée de vie égale à trois mois de façon à rémunérer les liquidités du FCP.

7. **Emprunts d'espèces :**

Le FCP pourra avoir recours, jusqu'à 10% de son actif, à des emprunts, notamment en vue de pallier les modalités de paiement différé des mouvements d'actif.

8. Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

- Description générale des opérations :

- Nature des interventions :

Les opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres seront réalisées conformément au Code Monétaire et Financier. Elles seront réalisées dans le cadre de la gestion de la trésorerie et/ou de l'optimisation des revenus de l'OPC.

- Nature des opérations utilisées :

Ces opérations consisteront en des prêts et emprunts de titres et/ou en des prises et des mises en pensions, de produits de taux ou crédit (titres de créances et instruments du marché monétaire) d'émetteurs issus de pays membres de l'OCDE.

- Données générales pour chaque type d'opération :

- Niveau d'utilisation envisagée :

Les opérations de cession temporaire de titres (prêts de titres, mises en pension) et d'acquisition temporaire de titres (emprunts de titres, prises en pension de titres) pourront être réalisées jusqu'à 100 % de l'actif de l'OPC. La proportion attendue d'actif sous gestion qui fera l'objet d'une telle opération pourra représenter 10% de l'actif.

- Rémunération :

Des informations complémentaires sur la rémunération figurent à la rubrique « frais et commission ».

- Informations sur les contreparties, les garanties et les risques :

- Garanties :

Les garanties reçues dans le cadre de ces opérations feront l'objet d'une décote selon le principe décrit à la rubrique « informations relatives aux garanties financières de l'OPC ». Les Garanties seront conservées par le Dépositaire de l'OPC. Pour plus d'informations concernant les garanties se reporter la rubrique « informations relatives aux garanties financières de l'OPC ».

- Sélection des Contreparties :

Une procédure de sélection des contreparties avec lesquelles ces opérations sont passées permet de prévenir le risque de conflit d'intérêt lors du recours à ces opérations. Ces contreparties seront des Etablissements de crédit ayant leur siège social dans un état membre de l'Union Européenne et avec une notation minimale de BBB. Des informations complémentaires relatives à la procédure de choix des contreparties figurent à la rubrique "Frais et commissions".

- Risques : se reporter à la rubrique « Profil de risque ».

Informations relatives aux garanties financières de l'OPC :

Dans le cadre des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et des opérations sur dérivés négociés de gré à gré, l'OPC peut recevoir à titre de collatéral des titres (tel que notamment des obligations ou titres émis(es) ou garanti(e)s par un Etat ou émis par des organismes de financement internationaux et des obligations ou titres émis par des émetteurs privés de bonne qualité), ou des espèces. Il n'y a pas de politique de corrélation dans la mesure où l'OPC recevra principalement des titres d'Etat de la zone Euro et/ou des espèces en collatéral.

Le collatéral en espèces reçu est réinvesti conformément aux règles applicables.

L'ensemble de ces actifs devra être émis par des émetteurs de haute qualité, liquides, peu volatils, diversifiés et qui ne sont pas une entité de la contrepartie ou de son groupe.

Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte notamment la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres. L'évaluation est effectuée à une fréquence au moins quotidienne.

Les garanties financières reçues doivent pouvoir donner lieu à une pleine exécution par l'OPC à tout moment et sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Les garanties financières autres qu'en espèces ne doivent pas être vendues, réinvesties ou mises en gage.

Les garanties financières reçues en espèces doivent uniquement être :

- placées en dépôt ;
- investies dans des obligations d'État de haute qualité ;
- utilisées aux fins de transactions de prise en pension (reverse repurchase transactions), à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que l'OPC puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus ;
- investies dans des organismes de placement collectif monétaires.

Profil de risque :

Le profil de risque du FCP est adapté à un horizon d'investissement supérieur à 5 ans. Le FCP sera principalement investi dans des instruments financiers soumis aux fluctuations du marché action français.

L'investisseur s'expose au travers du FCP principalement aux risques suivants :

1- Risque de marché :

Le principal risque auquel l'investisseur est exposé est le risque de marché, le FCP étant en permanence exposé à plus de 90% sur du marché action français. Plus précisément le FCP peut connaître :

- Des risques liés aux investissements en actions,
- Des risques liés aux investissements dans des sociétés de moyenne capitalisation,
- Des risques liés aux investissements dans des sociétés de petite capitalisation,
- Un risque de volatilité lié à l'investissement sur les marchés des actions françaises,
- Un risque de liquidité lié aux investissements dans des sociétés de moyenne capitalisation.

2- Risque lié aux critères extra-financiers (ESG) : La prise en compte des risques de durabilité dans le processus d'investissement ainsi que l'investissement responsable reposent sur l'utilisation de critères extra-financiers. Leur application peut entraîner l'exclusion d'émetteurs et faire perdre certaines opportunités de marché. Par conséquent, la performance du FCP pourra être supérieure ou inférieure à celle d'un fonds ne prenant pas en compte ces critères.

Les informations ESG, qu'elles proviennent de sources internes ou externes, découlent d'évaluations sans normes de marché strictes. Cela laisse place à une part de subjectivité qui peut engendrer une note émetteur sensiblement différente d'un fournisseur à un autre.

Par ailleurs, les critères ESG peuvent être incomplets ou inexacts. Il existe un risque d'évaluation incorrecte d'une valeur ou d'un émetteur.

Ces différents aspects rendent difficile la comparaison de stratégies intégrant des critères ESG.

- 3- Risque de durabilité : Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du FCP, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.
- 4- Risque que la performance du FIA ne soit pas conforme à ses objectifs.
- 5- Risque en capital : Il existe un risque en capital, le FCP n'intégrant aucune garantie en capital.
- 6- Risque de contrepartie : l'OPC peut avoir recours à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou à des instruments financiers à terme. Ces opérations conclues avec une contrepartie exposent l'OPC à un risque de défaillance de celle-ci qui peut faire baisser la valeur liquidative de l'OPC. Néanmoins, le risque de contrepartie peut être limité par la mise en place de garanties accordées à l'OPC conformément à la réglementation en vigueur.
- 7- Risques liés aux opérations et cessions temporaires de titres : Outre le risque de contrepartie précédemment mentionné, l'utilisation de ces techniques, la gestion de leurs garanties et leurs réutilisation impliquent certains risques spécifiques tels que la possibilité d'un manque de liquidité pour tout instrument ; les éventuels risques en lien avec la documentation juridique, l'application des contrats et les limites de ceux-ci ; des risques opérationnels, de conservation ; un risque de mauvaise évaluation et un risque de contrepartie. Si le recours à ces opérations s'avère inadéquat, inefficace ou un échec en raison des conditions de marché, l'OPC peut subir d'importantes pertes qui auront un effet négatif sur la valeur liquidative de l'OPC.

Garantie ou protection : Néant.

2.3 Profil de risque et rendement



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour..

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée et reflète principalement son positionnement sur le marché des petites et moyennes capitalisations françaises..

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché ni de garantie en capital, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur :

- Risque de liquidité : Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat / vente.
- Impact des techniques telles que des produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille.

Pour plus d'information sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus de l'OPC.

2.4 Catégories de parts

Code ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Souscripteurs	Décimalisation	Montant minimum de souscription initiale
FR0007387071	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs	Non	Une part Valeur liquidative d'origine : 762,24 €

3. Compte-rendu d'activité

3.1 Performances du 02/01/2024 au 31/12/2024

	Performance absolue	Performance relative à l'indice de référence
R-co Midcap France	-9,29 %	-3,18 %

Notes: Les performances de R-co Midcap France sont calculées nettes de frais de gestion, dividendes réinvestis. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures, et ne sont pas constantes dans le temps.

3.2 Commentaire de gestion

2024 constitue un millésime globalement haussier pour les marchés actions de la zone euro.

Le début d'année (janvier – mai) s'est inscrit en territoire nettement positif malgré les événements géopolitiques.

L'optimisme des opérateurs aura été soutenu par la résilience de l'économie américaine, de bonnes publications de résultats de la part des entreprises pour 2023, des anticipations de baisses des taux (aux Etats-Unis comme en zone euro) et par des annonces de mesures de soutien à l'économie chinoise.

Les mois qui ont suivi ont été plus erratiques sur les plans économiques, politiques et géopolitiques, soufflant le chaud et le froid.

Du côté des facteurs négatifs ressortent, entre autres, les conflits au Moyen-Orient, les tensions Chine-Taiwan, la persistance d'une inflation américaine supérieure aux attentes et le statu quo monétaire de la FED, la volatilité des indicateurs économiques outre-Atlantique, le retrait de Joe Biden de la présidentielle et la montée en puissance de Donald Trump et sa rhétorique protectionniste, le résultat des élections européennes, la dissolution de l'Assemblée Nationale en France, la crise politique en Allemagne, la détérioration de l'économie européenne et la morosité de la consommation chinoise et, enfin, des publications de résultats de plus en plus décevantes.

A contrario et au final, le comportement du marché s'explique notamment par la résilience de l'économie aux Etats-Unis, les annonces de baisses de taux par la BCE (juin, sept., octobre) et par la FED (septembre et novembre) ainsi que par de nouvelles mesures de soutien en Chine.

Au final, les petites et moyennes valeurs contre-performent. Les Small Caps terminent l'année sur une baisse -3.4% et les Mid Caps sur une hausse de +7.9% respectivement, à comparer à l'indice Euro Stoxx qui finit à +9.3%, sa composante grandes valeurs enregistrant même une hausse de +10.3%.

La sous-performance des Small caps est donc massive et tient aux doutes du marché sur la pérennité de la croissance de ces valeurs, aux conséquences de leur plus forte exposition européenne et de leur cyclicité plus marquées ainsi qu'aux flux de retraits.

En termes sectoriels, la Distribution, les Banques, l'Assurance, les Télécoms et les Biens Industriels se sont illustrés avec des progressions comprises entre +17% et +31% (secteurs Euro Stoxx dividendes réinvestis). Les Banques ont notamment profité de bonnes publications, d'opérations de M&A et d'une baisse plus lente que prévu des taux directeurs qui a permis le maintien de marges nettes d'intérêt élevées. Les Assurances ont été plébiscitées du fait de la hausse des primes, de bons résultats et du caractère « défensif » de ce secteur.

En revanche, certains secteurs comme les Matières Premières, l'Alimentation & Boisson, l'Automobile, les Biens Ménagers, la Chimie accusent des baisses significatives comprises entre -7% et -19%, affectés, suivant les cas, par un ou plusieurs des facteurs suivants : évolution de l'inflation, exposition

à l'économie en Chine, exposition aux mesures protectionnistes annoncées par la future administration américaine, concurrence chinoise (notamment pour le secteur Auto.).

Après des années 2022 et 2023 marquées par un sérieux ralentissement des opérations de fusions & acquisitions et des introductions en Bourse (même si 2023 avait été animé par quelques OPA), 2024 a vu quelques introductions en bourse marquer l'actualité boursière (comme celles de Douglas, Puig, ou encore d'Exosens, et, bien sûr de Havas, Canal + et Louis Hachette suite à la scission de Vivendi).

En termes de styles, le style « Value » a surperformé sur les segments Small & Mid Caps (pour les Small caps +4.9% vs -7.4% pour le style « Croissance » ; pour les Mid Caps +14.2% vs +3.8% pour le style « Croissance »).

Dans ce contexte, le segment des grandes capitalisations dénote puisque le style « Croissance » surperforme à +11.0% contre +8.4% pour le style « Value ».

En France, plus spécifiquement, les petites et moyennes valeurs sous-performent puisque que le CAC Mid baisse de -3.2% contre +0.2% pour le CAC 40 NR.

R-Co Midcap France est en baisse et sous-performe son indice de référence.

Le fonds a certes bénéficié du très bon parcours de certains de nos titres, à la faveur de bonnes publications de résultats, d'opérations de fusions & acquisitions et / ou d'un regain d'intérêt des investisseurs à l'image d'Esker (Logiciels de dématérialisation des documents et flux des entreprises) qui a fait l'objet d'une OPA et d'ID Logistics (Logistique) qui a publié tout au long de l'année de très bons chiffres. En outre, l'absence d'exposition à SES (Opérateur de constellation satellitaire), EMEIS (ex-Orpea / Prise en charge de la dépendance) et Atos (Services informatiques) a joué favorablement.

Mais surtout, a contrario, R-Co Midcap France a souffert de l'absence de reprise de certains cycles industriels (automobile, ...) et technologiques et de la morosité des économies chinoise et européenne qui ont affecté des valeurs comme Forvia (Equipementier automobile) et Soitec (Semi-conducteurs).

Nous n'étions par ailleurs, pas ou peu exposés, à des valeurs qui ont enregistré de fortes hausses en 2024 comme Nexans (Câbles), Neoen (Production d'énergie renouvelable), ou encore la Française des Jeux (Jeux d'argent et de hasard).

Au cours de l'année, nous avons constitué des positions sur des valeurs de croissance comme Virbac dans la santé animale ; Interparfums dans les parfums ; Exosens dans les composants critiques utilisés pour l'amplification, la détection et l'imagerie des particules (lumière, ions, électrons, ...).

Nous avons initié des positions sur Téléperformance (Prestations de services et de conseil dédiés à la gestion de la relation client à destination des entreprises) et OVH Cloud (Services Cloud) mais leurs résultats décevants nous ont incités à vendre nos titres.

Nous nous sommes positionnés sur Rubis dans la Distribution d'énergies (gaz liquéfiés, carburants et biocarburants) et la production d'électricité renouvelable. L'actionnariat est en pleine évolution avec, notamment, l'entrée de Vincent Bolloré. Enfin la reprise du marché immobilier explique notre ligne initiée sur Klépierre (Foncière de centres commerciaux).

Nous avons, a contrario, soldé nos positions après de bons parcours sur SII dans les services informatiques, NHOA (ex Engie EPS : stockage d'énergie et solutions de mobilité), et Esker, ces trois valeurs ayant fait l'objet d'OPA.

A contrario, des résultats décevants et/ou l'absence de visibilité expliquent, outre la vente de Téléperformance et OVH Cloud susmentionnée, celle de nos lignes Soitec, Mersen (Matériaux avancés et solutions pour la gestion de l'énergie), Rexel (Distribution de matériel électrique), Quadiant (ex Neopost : gestion de l'expérience client, automatisation des processus métiers, solutions liées au courrier et consignes automatiques de colis), Nexans, Valéo (Equipementier automobile) et SMCP (Prêt-à-porter).

Pour le nouvel exercice, nos principales convictions sont Technip Energies (Ingénierie spécialisée dans les infrastructures énergétiques : GNL, traitement du pétrole et du gaz, hydrogène, gestion du CO2, ...), Altamir (Private Equity), ID Logistics, Spie (Services Multi techniques), GTT (Conception de

systèmes de confinement pour le stockage, le transport maritime et l'utilisation comme carburant marine du GNL), Bic (Articles de papeterie, briquets et rasoirs), Elis (Services aux entreprises et collectivités), Trigano (Véhicules & Equipements de loisirs), JC Decaux (Communication extérieure), et Virbac.

L'industrie (27.4%), les Biens de Consommation (19.0%), l'Energie & Produits de Base (12.9%) concentrent l'essentiel de nos choix de valeurs.

En 2025, les politiques monétaires mises en œuvre de part et d'autres de l'Atlantique (FED, BCE, ...), les mesures prises par la nouvelle Administration Trump, l'évolution de l'économie en Chine, la nature et l'ampleur des mesures de relance qui y seront prises, la situation politique en France et en Allemagne en particulier, sans oublier la géopolitique (Moyen-Orient, tensions avec la Chine, ...) seront attentivement scrutés par les opérateurs et détermineront le comportement des marchés, des secteurs et des styles.

Pour les petites et moyennes valeurs, les valorisations atteignent désormais des niveaux très décotés comme en attestent les primes offertes lors de certains retraits de la cote et alors qu'elles offrent à ce stade les meilleures perspectives bénéficiaires. Enfin, les flux de décollecte ne devraient plus, non plus, jouer défavorablement.

4. Vie de l'OPC sous l'exercice sous revue

4.1 Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice

Néant.

4.2 Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille au cours de l'exercice

Table 1. Achats

Titres	En euros
RMM COURT TERME C	5 238 288,39
VIRBAC SA	664 165,29
RUBIS	567 239,02
INTERPARFUMS SA	453 748,24

Table 2. Ventes

Titres	En euros
RMM COURT TERME C	5 129 634,55
ESKER SA	692 860,26
ID LOGISTICS GRO	600 290,75
ELIS SA	511 253,66

4.3 Récapitulatif des cas et conditions dans lesquels le plafonnement des rachats a, au cours de la période, été décidé.

Néant.

4.4 Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés :

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : -

- Prêts de titres : 0
- Emprunts de titres : 0
- Prises en pension : 0
- Mises en pensions : 0

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :

- Change à terme : 0
- Future : 0
- Options : 0
- Swap : 0

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	- 0
- Actions	- 0
- Obligations	- 0
- OPCVM	- 0
- Espèces (**)	- 0
Total	- 0
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	- 0
- Actions	- 0
- Obligations	- 0
- OPCVM	- 0
- Espèces (**)	- 0
Total	- 0

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	- N/A
- Autres revenus	- N/A
Total des revenus	- N/A
- Frais opérationnels directs	- N/A
- Frais opérationnels indirects	- N/A

- Autres frais	- N/A
Total des frais	- N/A

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

4.4.1 Instruments financiers dérivés

Néant.

4.4.2 Transparence de financement sur titres et de réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR en devises de comptabilité de l'OPC

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

4.5 Risque global

La méthode de calcul du ratio du risque global est celle de la méthode du calcul de l'engagement.

4.6 Informations sur les risques financiers

Systèmes de gestion du risque utilisés pour gérer ces risques

Rothschild & Co Asset Management a identifié des risques auxquels le FIA est exposé afin d'adapter son dispositif de gestion des risques au FIA en fonction de sa nature, de sa taille et de sa complexité.

Les contraintes réglementaires et statutaires du FIA sont suivies de façon permanent dans le système de tenue des positions et de passage d'ordres. Elles sont également vérifiées quotidiennement par le Contrôle des Risques.

Le dispositif comprend des mesures de risque ex ante qui permettent de contrôler l'adéquation du FIA à sa stratégie de gestion et de fixer des seuils limites de risque. En parallèle, des simulations de crises sont réalisées afin d'identifier les scénarios qui auraient un impact négatif sur le FIA.

Le dispositif comprend un contrôle de liquidité du FIA afin de vérifier l'adéquation du profil de son actif à celui de son passif dans le respect des intérêts des porteurs.

Une procédure de gestion des dépassements de limites a été mise en place dans le but d'assurer une correction rapide et, si nécessaire, la remontée de l'information à la Conformité et à la Direction de Rothschild & Co Asset Management.

Pourcentage d'actifs du FIA à traitement spécial du fait de leur nature non liquide

0,00 %

Effet de levier

Les niveaux de levier maximal sont inchangés.

Au 31/12/2024, le levier réel calculé selon la méthode brute et selon la méthode de l'engagement s'élève à :

- Méthode brute : 100,16 %
- Méthode engagement : 100,16 %

5. Informations réglementaires

5.1 Politique de sélection des intermédiaires et d'exécution des ordres des clients

La politique relative à la sélection des intermédiaires et d'exécution des ordres des clients est publiée sur le site internet de la société de gestion : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/informations-reglementaires/>

5.2 Exercice des droits de vote

5.2.1 *Politique de vote*

Depuis 2021, notre politique de vote couvre l'intégralité de notre périmètre d'investissement en valeurs actions, sans distinction de la zone géographique et de la capitalisation boursière des sociétés. En conséquence, le périmètre des droits de vote couvre les valeurs actions européennes et internationales détenues dans nos OPC. Par ailleurs, nous nous réservons le droit d'exercer, de façon exceptionnelle, nos droits de vote dans le cadre des assemblées générales obligatoires et des SICAV.

Nous n'exerçons pas nos droits de vote lorsque :

- les délais d'immobilisation des titres constituent une gêne trop importante et nuiraient à la gestion financière de l'OPC
- le contenu des résolutions et/ou recommandations de vote n'ont pas pu nous être transmis dans des délais permettant une analyse
- les frais d'exercice des droits de vote, trop élevés, justifient une abstention de notre part et ce dans l'intérêt des porteurs de parts de l'OPC.

5.2.2 *Exercice des droits de vote*

Notre politique de vote se veut suivre les principes d'investissement socialement responsable (ISR) sur les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'analyse et les recommandations des résolutions nous sont faites par la société spécialisée ISS (<https://www.issgovernance.com/>), Institutional Shareholder Services.

Rothschild & Co Asset Management reste l'ultime décisionnaire de l'exercice des droits de vote. L'analyse qualitative, au cas par cas, de résolutions spécifiques nous amène parfois à contrevenir à notre politique de vote, et donc, à voter différemment des recommandations de notre prestataire ISS. Ces types de situation sont très encadrées : chacun de ces votes doit être justifié par l'analyste et validé par les équipes de gestion et le management.

Les bulletins de votes sont transmis :

- soit numériquement via des plateformes internet de votes dédiées (principalement les AG des pays étrangers)
- soit manuellement via des formulaires papiers (assemblées générales françaises).

Le détail de la politique de votes est disponible sur notre site internet <https://am.eu.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-ressources/>

Lorsque la gestion financière de notre OPC est déléguée, l'établissement gestionnaire du fonds peut exercer les droits de vote selon sa politique interne et peut nous rendre compte de son activité en la matière.

La présente politique de vote s'inscrit plus largement dans notre politique d'engagement, définie dans le cadre de la politique ESG du Groupe, et s'applique uniquement sur le périmètre des OPC gérés par Rothschild & Co Asset Management.

5.3 Politique de rémunération

En tant que société de gestion de FIA et d'OPCVM, Rothschild & Co Asset Management (ci-après « R&Co AM ») est soumise au respect des directives AIFM (Alternative Investment Fund Manager) et UCITS (Undertakings for Collective Investment in Transferable Securities). La politique de rémunération de R&Co AM a donc été élaborée dans le respect de ces directives AIFM et UCITS.

1. Présentation générale

La politique de rémunération est définie dans un objectif de fidélisation du personnel, de gestion saine et efficace du risque et d'alignement des intérêts des collaborateurs et des clients.

La politique de rémunération est structurée de manière à respecter le principe d'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes de sorte qu'à poste, niveau de séniorité et performance équivalents, les femmes et les hommes sont rémunérés de la même manière. Sur ce sujet, R&Co AM publiera toutes les informations nécessaires dans le respect de ses obligations réglementaires et/ou légales.

L'ensemble du personnel est rémunéré sous la forme d'un salaire fixe et d'une éventuelle partie variable fondée sur des éléments d'appréciation qualitatifs et quantitatifs (selon les fonctions) sur la base de l'évaluation annuelle.

Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, souplesse pouvant aller jusqu'à la réduction de la rémunération variable à zéro en cas de mauvaise performance et/ou de comportement contraire à l'éthique ou au bon respect des règles.

2. Pratiques de rémunération au sein de R&Co AM

Les augmentations de rémunération fixe pour l'année « n+1 » ainsi que la rémunération variable au titre de l'année « n » sont annoncées courant décembre « n » aux collaborateurs après validation des enveloppes dans un premier temps par le Comité exécutif de R&Co AM, puis, dans un second temps, revue par le Comité des Nominations et Rémunérations de Rothschild Martin Maurel (ci-après « RMM »), pour une mise en application effective des augmentations de rémunération fixe en avril « n+1 » et un versement de la rémunération variable en mars « n+1 ».

2.1 Rémunération fixe

Tous les collaborateurs (cadres ou employés) reçoivent une rémunération fixe déterminée selon les trois critères suivants :

- Le poste : compétences requises, niveau de responsabilité et d'autonomie
- Le collaborateur : savoir-faire, savoir être, expérience, maîtrise du poste
- Le marché : interne et externe, son évolution (ressources rares, etc)

2.2 Rémunération variable

L'ensemble des collaborateurs est susceptible de bénéficier d'une rémunération variable.

La rémunération variable est versée sur la base de critères permettant de mesurer les performances individuelles et collectives (cf. paragraphe 3).

La politique du Groupe Rothschild & Co (ci-après « Groupe R&Co ») conduit à considérer la performance globale de l'individu, et notamment sa contribution aux résultats de son équipe, sans tenir compte de manière exclusive des bénéfices engendrés par cet individu.

Les rémunérations variables individuelles sont déterminées dans le respect du règlement européen dit « Sustainable Finance Disclosure (SFDR) » et intègrent le cas échéant le respect des risques en matière de durabilité.

Les rémunérations variables ne sont pas garanties. Si elles le sont (dans un contexte d'embauche exclusivement), la garantie est limitée à un an.

2.3 Rémunération du personnel de la conformité et de la filière risques

La rémunération du personnel de la conformité et de la filière risques est fixée indépendamment de celle des métiers dont ils contrôlent et valident les opérations, et à un niveau suffisant pour disposer de personnes qualifiées et expérimentées ; elle tient compte de la réalisation des objectifs associés à la fonction.

3. Critères de performance

Pour l'ensemble des collaborateurs de R&Co AM, le respect des politiques et engagements ESG, ainsi que la contribution au développement commercial ESG de R&Co AM font partie des critères de mesure de la performance annuelle. Les équipes plus directement impactées par les sujets ESG (Gérants de fonds, analystes, commerciaux, équipes compliance et risques) définiront un objectif ESG complémentaire en adéquation avec leur métier.

En complément, et outre le respect du dispositif de conformité, les critères de performance appliqués aux collaborateurs de R&Co AM Gérants de fonds, Gestionnaires financiers et Commerciaux (institutionnels et distributeurs) sont spécifiquement adaptés à leurs fonctions.

Pour ce qui est des autres fonctions, les performances sont évaluées sur la base d'objectifs quantitatifs comme qualitatifs, fixés chaque année par les managers dans le cadre du processus d'évaluation.

4. Définition de la Population Régulée (ci-après « Population Régulée »)

La Population Régulée au titre des directives AIFM et UCITS regroupe les fonctions suivantes :

- Direction Générale, hors Associés Gérants 1

1 Les Associés gérants sont exclus car en vertu de leur mandat, ils sont responsables de manière indéfinie sur leur patrimoine personnel et ne perçoivent aucun type de rémunération, étant précisé que les dividendes versés par la société de gestion n'entrent pas dans le champ d'application des Directives AIFM ou UCITS.

- Collaborateurs en charge de la gestion des fonds (FIA ou OPCVM), de l'administration des fonds, du développement et marketing, des Ressources humaines²
- Fonction risques et contrôle
- Responsables administratifs
- Tout autre collaborateur ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des FIA/OPC gérés et dont la rémunération se situe dans la même tranche que celle de la Direction Générale et des autres preneurs de risques

Les principes d'identification de la Population Régulée sont arrêtés et revus annuellement par le Comité Exécutif et le Comité de Surveillance de R&Co AM, ainsi que par le Comité des rémunérations et des nominations et de RMM.

5. Transparence et contrôle de la politique de rémunération

La politique de rémunération du Groupe R&Co est examinée et revue annuellement au niveau de R&Co. Les annexes de cette politique prévoient notamment le sous-groupe de consolidation dépendant de la compagnie financière holding Rothschild & Co Wealth & Asset Management ainsi que les sociétés de gestion du Groupe R&Co, en ce compris R&Co AM, pour lesquelles des dispositions spécifiques sont détaillées. Le Comité des rémunérations et des nominations de RMM examine et revoit régulièrement les principes généraux de la politique de rémunération et notamment les dispositions applicables spécifiquement aux filiales sociétés de gestion de RMM. Il en rend compte régulièrement au Conseil d'administration.

Le Comité des rémunérations et des nominations de RMM est composé à la date des présentes de trois membres, nommés parmi les membres du Conseil d'administration de RMM, à savoir :

- Sylvain Héfès (Président) ;
- Luce Gendry ; et
- Alain Cornu Thénard.

Le Comité des rémunérations et des nominations de RMM peut inviter les responsables de fonctions clés, et tout autre personne dont la présence est utile aux travaux du comité, lors des débats sur les sujets entrant dans leur champ de compétence. Il peut recourir aux services de tout conseil juridique ou autre conseil professionnel et solliciter tout rapport, étude ou enquête qu'il estime nécessaire pour l'aider à s'acquitter de ses obligations.

6. Modalités de versement de la partie variable de la rémunération

En adéquation avec les réglementations AIFM et UCITS, la rémunération variable des personnes composant la Population Régulée sera en partie différée uniquement si le montant de rémunération variable dépasse un certain seuil.

Dans ce cas, le dispositif suivant est appliqué :

- Au moins 50% de la part variable de rémunération est versée de manière différée ;
- La rémunération variable différée est étalée sur une période de 3 ans ;
- La rémunération variable différée est indexée sur l'évolution d'un fonds de fonds gérés exclusivement par R&Co AM.
-

2Les responsabilités de la fonctions Ressources humaines sont portées par les Associés gérants de R&Co AM et/ou le Directeur des Ressources humaines du Groupe R&Co.

Les rémunérations variables attribuées à la Population Régulée sont soumises aux règles de Malus et de Clawback décrites dans la politique de "Malus et de Clawback" de R&Co AM qui prévoit la possibilité de réduire des sommes acquises ou en cours d'acquisition sous certaines conditions.

7. Interdiction de recours à des stratégies de couverture

Le recours des collaborateurs à des stratégies de couverture personnelle ou des assurances afin de contrecarrer l'incidence des risques incorporés dans leurs modalités de rémunérations est strictement interdit. Tout règlement dû dans le cadre des plans de rémunération différée est conditionné à l'engagement du collaborateur de ne pas mettre en œuvre de stratégies de couverture.

8. Autres types de rémunérations

8.1 . Rémunérations variables garanties et Primes de bienvenue

Dans certains cas, R&Co AM peut être amenée à attribuer :

- Une rémunération variable garantie prévoyant que la rémunération variable d'un collaborateur ne pourra pas être inférieure à un certain montant ;
- Une prime de bienvenue afin d'inciter un collaborateur à rejoindre R&Co AM.

Ces types de rémunérations ne seront attribuées ou versées que dans le cas où :

- Ils demeurent exceptionnels ;
- Ils sont liés à un contexte d'embauche d'un nouveau collaborateur ;
- Ils sont limités à une année maximum ;
- Ils ne dégradent pas de manière significative la situation financière de R&Co AM ;
- Le collaborateur concerné n'a pas déjà bénéficié d'une rémunération de même type au sein de R&Co AM.

La mise en place d'une rémunération variable garantie vise à éviter qu'un nouvel entrant ne soit incité à prendre des risques excessifs durant sa première année afin de se voir attribuer une rémunération variable.

Les montants des rémunérations variables garanties ou primes de bienvenue seront définis au cas par cas.

8.2 . « Buy-outs »

Dans certains cas, R&Co AM peut également être amenée à attribuer un « buy-out » à un nouveau collaborateur.

La mise en place d'un « buy-out » vise à compenser au nouveau collaborateur toute rémunération variable différée qui ne lui serait pas versée du fait de sa démission.

Le « buy-out » attribué ne saurait être plus favorable en termes de montant ou de durée (durée du différé ou durée de la rétention) que la rémunération variable perdue par le nouveau collaborateur.

Dans le cas particulier et exceptionnel où R&Co AM attribuerait un « buy-out » en lieu et place d'une rémunération variable perdue par le nouveau collaborateur, ce « buy-out » serait dès lors soumis à la politique de rémunération variable différée de R&Co AM applicable à la Population Régulée au moment de l'attribution.

8.3 . Primes de rétention

Une prime de rétention peut être attribué à un collaborateur :

- Dans des circonstances exceptionnelles ;
- Dans le cas de la réorganisation, restructuration ou fermeture d'une activité, et que le maintien dans l'activité d'un collaborateur est nécessaire sur une certaine période ;
- Afin de réduire un risque métier ;
- Lorsque la Direction Générale après consultation du Comité des rémunérations et des nominations de RMM considère que cette attribution est compatible avec la nécessité d'établir, de mettre en place et de maintenir une politique et des pratiques de rémunération alignées avec une gestion efficace et saine du risque.

8.4 . Indemnités de départ

En cas de départ d'un salarié, R&Co AM pourrait être amenée à verser des sommes au salarié en vertu des dispositions légales, réglementaires, conventionnelles et/ou contractuelles en vigueur.

R&Co Asset Management Exercice 2024	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale	Rémunération Fixe	Rémunération Variable
Population Totale	165	20,1	12,3	7,8
Population Régulée au titre de AIFM/UCITS	42	8,8		
<i>dont Gérants et Analystes</i>	32	6,9		
<i>dont Autre Population Régulée</i>	10	1,9		

Données en millions d'Euros, bruts non chargés
Effectifs en ETP

5.4 Frais d'intermédiation

Conformément aux articles 319-18 et 321-122 du règlement général de l'AMF, nous portons à votre connaissance le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation, précisant les conditions dans lesquelles notre société a eu recours pour l'exercice précédent, à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres.

Au cours de l'année 2024, les frais d'intermédiation relatifs aux organismes de placement collectifs gérés par Rothschild & Co Asset Management ont dépassé 500 000 euros TTC.

Les frais d'intermédiation se répartissent entre :

- les frais d'intermédiation relatifs au service de réception et de transmission d'ordre et au service d'exécution d'ordres;
- les services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres.

Conditions de recours pour l'exercice 2024 à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres

En complément de son dispositif interne de recherche, Rothschild & Co Asset Management a recours à des services de recherche externe afin de compléter l'information pertinente qui permet à la gestion d'être performante.

En 2024, en respect de la réglementation MIF2, des accords de commission de courtage partagée ont été mis en place avec la majorité de nos intermédiaires d'exécution sur les marchés Actions.

Ces accords prévoient le reversement par les intermédiaires qui fournissent le service de réception et de transmission d'ordres, et le service d'exécution d'ordres sur les marchés Actions, de la partie des frais d'intermédiation qu'ils facturent au titre des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres, sur un compte de recherche séparé (RPA) ouvert par Rothschild & Co Asset Management auprès d'un établissement bancaire tiers.

Par ailleurs, un accord a été mis en place, qui prévoit le versement des sommes collectées sur le RPA, par l'établissement teneur du compte, aux tiers prestataires des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres désignés par Rothschild & Co Asset Management.

Clé de répartition constatée

La clé de répartition constatée pour l'exercice 2024 entre les frais d'exécution et les frais correspondants aux services d'aide à la décision d'investissement est la suivante :

- Les frais d'intermédiation relatifs au service de réception et de transmission d'ordres, et au service d'exécution d'ordres ont représenté 42.4% du volume total des frais d'intermédiations
- Les frais d'intermédiation relatifs aux services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres ont représenté 57.6% du volume total des frais d'intermédiations.

Rothschild & Co Asset Management a mis en place une politique générale de prévention et de gestion des conflits d'intérêts intégrant la prévention d'éventuels conflits d'intérêts dans le choix des prestataires. Au cours de l'année 2024, Rothschild & Co Asset Management n'a pas détecté de conflits d'intérêts dans le cadre du choix de ses prestataires d'intermédiation.

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est publié sur le site internet de la société de gestion : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/informations-reglementaires/>

5.5 Données SFDR

Le fonds promeut certaines caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR et des pratiques de bonne gouvernance. Pour plus de détails, veuillez-vous référer au document « Caractéristiques environnementales et/ou sociales » annexé au présent rapport.

Le produit financier respecte la politique ESG établie par Rothschild & Co Asset Management, qui repose sur l'intégration des critères ESG dans l'analyse fondamentale et la prise en compte des impacts de nos investissements, notamment sur le climat et la biodiversité. Des détails additionnels sont disponibles sur demande. L'intégralité de la politique ESG est disponible sur le site internet : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>

6. Annexes

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: [N/A]

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : [N/A]

Il **promouvait des caractéristiques**

environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 72,99 % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Au travers de notre travail et des notations MSCI ESG Research, nous considérons un spectre large de critères sur les piliers E (risques physiques liés au changement climatique, stress hydriques, encadrement des déchets...) et S (formation des salariés, sécurité des produits, audit des pratiques de production ...) dans le cadre de notre approche généraliste.

En complément, les équipes d'investissement cherchent à identifier des éléments matériels pertinents dans le cadre de l'analyse ex-ante du profil ESG et de l'appréciation de la trajectoire durable ex-post de l'émetteur et/ou de l'industrie. Sur la base des dépendances et impacts majeurs, les éléments suivants peuvent être considérés : les controverses (typologie, gravité et récurrence), les externalités (émissions carbone/toxiques, consommation d'eau, destruction de la biodiversité, accidents, licenciements, grèves, contrats précaires, fraudes...), et les contributions (alignement taxonomique, participation aux objectifs de développement durable "ODD" des Nations Unies, température en ligne avec l'Accord de Paris...).

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La performance des indicateurs de durabilité utilisés pour faire la promotion des caractéristiques environnementales et sociales susmentionnées est donnée ci-dessous. Un reporting ESG détaillé est disponible en annexe.

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Indicateurs de durabilité	31/12/2024	29/12/2023
Note ESG (/10)	7	6,82
Note E (/10)	6,92	6,57
Note S (/10)	4,3	4,4
Note G (/10)	6,3	6,3
Femmes au conseil d'administration (%)	45,00%	46%
Intensité carbone (tonnes de CO2eq / millions de dollars de chiffre d'affaires)	50	47
Catégories de transition « Asset stranding » (%)	6,00%	0%
Sociétés engagées SBTi, « Target Set » (%)	22,00%	36%
Sociétés engagées SBTi, « Committed » (%)	22,00%	19%
Part verte (%)	7,00%	7%

Les données présentes dans le tableau étant des données recalculées, certaines variations peuvent être constatées par rapport à leur diffusion d'origine.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Concernant les émetteurs privés, les objectifs poursuivis par les investissements durables présents dans le produit sont :

- La contribution positive générale des entreprises au moyen de leurs revenus contributifs, c'est-à-dire liés à des activités aux impacts positifs sur l'environnement ou la société (énergie propre, efficacité énergétique, accès aux soins, ...) ou à leurs émissions de dette durable (Green, Social, Sustainable Bonds) ;
- La contribution à des objectifs environnementaux, tels que ceux de la réduction des émissions alignés avec l'Accord de Paris ou encore de la réduction hydrique ;
- La contribution à des objectifs sociaux, à travers l'alignement avec les Objectifs de Développement Durables des Nations Unies n°5 – égalité entre les sexes, n°8 – travail décent et croissance économique ou n°10 – inégalités réduites.

Les émetteurs publics qualifiés d'investissement durable ont quant à eux poursuivis les objectifs suivants:

- La contribution positive générale des Etats au moyen de leurs émissions de dette durable (Green, Social, Sustainable Bonds) ;
- La contribution positive environnementale : Signataire de l'Accord de Paris ou de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique ;
- La contribution positive sociale : Performance en matière d'égalité (indice GINI) et de liberté de la presse (Freedom House).

Au 31/12/2024, le produit a réalisé 72,99% de son actif net dans des émetteurs qualifiés d'investissements durables, dont 54,51% ont contribué à un objectif environnemental, et 62,77% ont contribué à un objectif social, tels que mentionnés ci-dessus.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Nous avons utilisé les données reportées et disponibles auprès de MSCI ESG Research.

Au 31/12/2024, le niveau d'alignement taxonomique du produit est de 9,27%. Ils ont contribué aux objectifs suivants :

- Atténuation du changement climatique
- Adaptation au changement climatique

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Afin d'être qualifié de durable, un investissement ne doit pas causer de préjudice important aux différents objectifs environnementaux ou sociaux auxquels il entend contribuer.

Pour s'assurer que les investissements durables du produit financier ne nuiront pas de manière significative à un objectif environnemental ou social, notre procédure « DNSH » pour les produits avec un objectif d'investissement durable, comprend :

- Des exclusions sectorielles et normatives qui permettent de réduire son exposition à des préjudices sociaux et environnementaux
- Une prise en compte des principales incidences négatives (PAI) obligatoires de ces investissements sur les facteurs de durabilité.

Nous utilisons également dans notre approche les notations ESG, comme garde-fou minimal en matière de performance durable globale.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte de l'ensemble des PAI obligatoires est réalisée au niveau de la définition d'investissements durables de la société de gestion, via :

- Des exclusions sectorielles et normatives, comprenant le respect des garanties minimales, via des PAI éliminatoires :
 - o PAI 10 – Violations du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, pour les émetteurs privés ;
 - o PAI 14 – Exposition à des armes controversées, pour les émetteurs privés ;
 - o PAI 16 – Pays connaissant des violations de normes sociales, pour les émetteurs souverains ;
- Un modèle de scoring quantitatif propriétaire, intégrant les PAI obligatoires.

Des précisions sur le modèle de scoring sont présentées dans le document « Définition des investissements durables » sur notre site internet :

<https://am.eu.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-ressources/>.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée:

Au niveau de tous les investissements de la Société de Gestion, nous excluons les sociétés qui seraient en violation des dix principes fondamentaux du Pacte Mondial des Nations Unies (Global Compact des Nations Unies, UNGC).

Par ailleurs, dans notre définition d'un investissement durable pour les émetteurs privés, nous vérifions l'absence de violation du Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC) et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Pour ce faire, nous intégrons un indicateur de controverse globale mesurant l'implication historique et actuelle de l'entreprise dans des cas de violations des normes

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

internationales. Les cadres normatifs suivants sont notamment considérés : le Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC), les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP on business and Human Rights), les Conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit financier prend en compte les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité sur lesquelles Rothschild & Co Asset Management concentre ses efforts de manière prioritaire :

o Emetteurs privés

- Changement climatique
 - o Les émissions et l'intensité en gaz à effet de serre, scopes 1 et 2 (PAI 1 & 3)
 - o L'implication dans les combustibles fossiles (PAI 4)
 - o L'exposition à des émetteurs non engagés à l'atteinte de l'Accord de Paris (PAI optionnel climat 4)
- Droits de l'Homme, éthique des affaires et respect de la dignité humaine
 - o La violation des normes éthiques fondamentales (PAI 10)
 - o La diversité des genres au sein des organes de gouvernance (PAI 13)
 - o L'implication dans les armes controversées (PAI 14)
 - o L'exposition à des émetteurs aux processus de lutte contre la corruption fragiles (PAI optionnel social/droits de l'Homme 15)

o Emetteurs souverains :

- Droits de l'Homme, éthique des affaires et respect de la dignité humaine
- L'exposition à des pays en situation de violation des droits de l'Homme et soumis à des sanctions à ce titre (PAI 16)

Dans le cadre de la prise en compte des PAI, nous avons eu recours à la méthodologie et aux données de notre prestataire externe, MSCI ESG Research.

La prise en compte des incidences négatives se décline opérationnellement à travers l'ensemble des éléments de notre approche durable : politique d'exclusion, processus d'analyse et de sélection intégrant les critères ESG, démarche d'engagement et reporting ESG.

Pour ce produit, nous reportons annuellement sur l'ensemble des PAI obligatoires et optionnels choisis pour la Société de gestion.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences	Unité
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 1	437,2	TCO2

1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 2	185,7	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 3	11 243,6	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 12	622,9	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 123	11 866,4	TCO2
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 1	29,3	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 2	12,5	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 3	754,0	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 12	41,8	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 123	795,8	TCO2/ MEUR
3. Intensité carbone	Intensité carbone scope 123	757,8	TCO2e/MEUR
4. Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	9,0	%
5. Part de la consommation et de la production d'énergies non renouvelables	Part de la consommation et de la production d'énergies non renouvelables	75,9	%
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur A	0,0	GWH per MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur B	0,0	GWH per MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur C	0,4	GWH per MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur D	1,5	GWH per MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur E	1,3	GWH per MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur F	0,1	GWH per MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur G	0,1	GWH per MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur H	0,5	GWH per MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur L	0,3	GWH per MEUR
7. Activités à impact négatif sur les zones sensibles en matière de biodiversité	Activités à impact négatif sur les zones sensibles en matière de biodiversité	77,5	%
8. Emissions dans l'eau	Emissions dans l'eau	552,9	T per invested MEUR
9. Ratio de gestion des déchets dangereux	Ratio de gestion des déchets dangereux	0,1	T per invested MEUR
10. Violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	Violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	0,0	%
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	Absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	0,0	%

12. Ecart de rémunération hommes / femmes non ajusté	Ecart de rémunération hommes / femmes non ajusté	13,5	%
13. Diversité hommes / femmes au sein du conseil d'administration	Diversité hommes / femmes au sein du conseil d'administration	45,5	%
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	0,0	%
15. Intensité de GES	Intensité de GES	162,8	TCO2e/MEUR of GDP
16. Pays d'investissement sujets à des violations sociales (nombre de pays)	Pays d'investissement sujets à des violations sociales (nombre de pays)	0,0	en nombre
16. Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en relatif)	Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en relatif)	0,0	en %
16. Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en % d'encours)	Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en % d'encours)	0,0	en %
4 (optionnel). Investissement dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	Investissement dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	45,6	en %
15 (optionnel). Absence de politiques anti-corruption et pots-de-vin	Absence de politiques anti-corruption et pots-de-vin	0,0	en %



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 31/12/2024

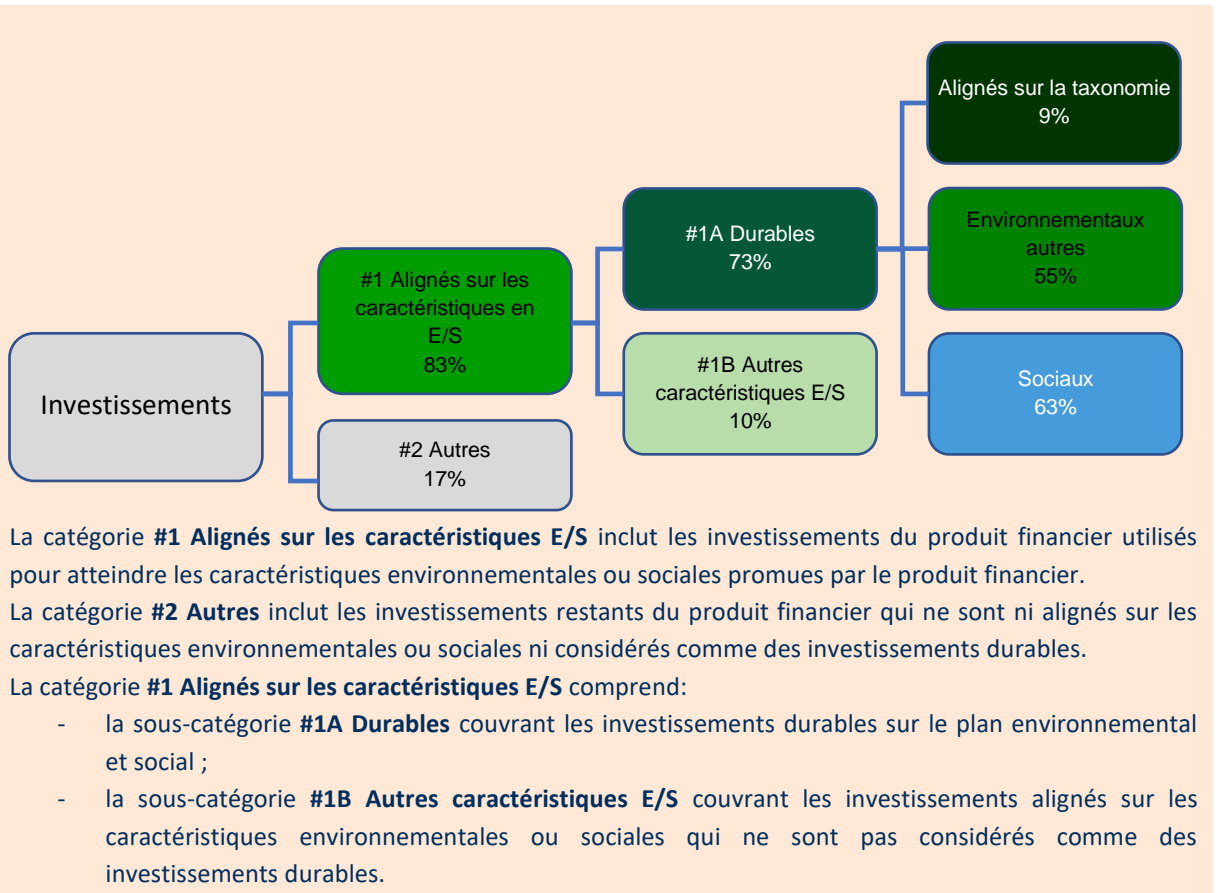
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Technip Energies NV	Energie - Produits de base	5,68 %	France
Altamir	Finance	5,47 %	France
ID Logistics Group SACA	Industrie	5,21 %	France
SPIE SA	Industrie	4,73 %	France
Gaztransport Et Technigaz SA	Energie - Produits de base	4,52 %	France
Societe BIC SA	Biens de consommation	3,70 %	France
Elis SA	Industrie	3,68 %	France
Trigano SA	Biens de consommation	3,57 %	France
JCDecaux SE	Services	3,30 %	France
Virbac SACA	Santé	3,09 %	France
Sopra Steria Group	Technologie	2,93 %	France
Verallia SA	Industrie	2,84 %	France
SEB SA	Biens de consommation	2,79 %	France



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les chiffres d'allocation des actifs présentés ci-dessus sont exprimés en pourcentage de l'actif net.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteurs	% d'actifs
Industrie	27,02 %
Biens de consommation	18,74 %
Energie - Produits de base	12,79 %
Finance	12,33 %
Technologie	10,59 %
Services	10,55 %
Santé	5,74 %
Télécoms - Services publics	1,02 %



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?

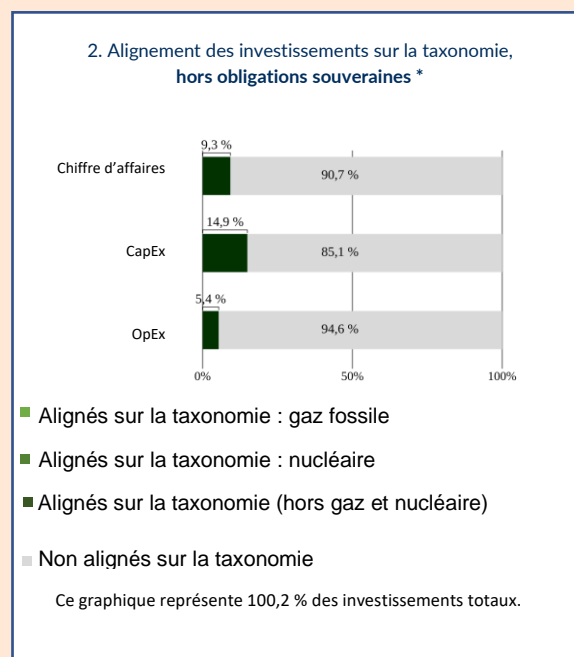
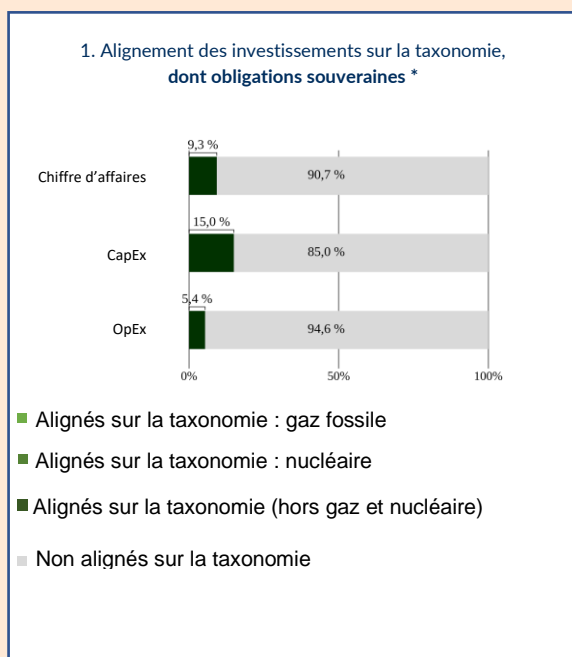
Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

Nous avons utilisé les données taxonomiques reportées et collectées par MSCI ESG Research.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au 31/12/2024, la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires était de 0,64% et de 4,95% dans des activités habilitantes.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

	31/12/2024	29/12/2023	Evolution en pdb
Alignement taxonomie de l'UE	9,3 %	6,6 %	266

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Parmi les investissements durables réalisés, la part avec un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie est de 54,51% de l'actif net.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Parmi les investissements durable réalisés, la part avec un objectif social est de 62,77% de l'actif net.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Une quote-part de l'actif net du produit financier peut être investie dans des valeurs qui ne sont pas analysées au regard de critères ESG. Néanmoins, elles respectent toutes le socle commun d'exclusion de notre société de gestion, assurant ainsi le gage d'un minimum de principes ESG.

Ces valeurs détenues en portefeuille servent à poursuivre l'objectif de gestion financier du produit financier. Le produit financier peut détenir des liquidités à titre accessoire, jusqu'à 10% de son actif net.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de l'exercice, le produit a pu connaître des révisions d'allocation en lien avec son processus durable et les caractéristiques environnementales et sociales promues.

Celles-ci ont pu porter sur des changements d'expositions sectorielles et/ou sur des émetteurs spécifiques, en lien avec les mises à jour des listes d'exclusion et/ou des cas d'investissement, le respect des exigences durables du produit, la gestion de controverse et/ou des actions d'engagement. Au cours de l'exercice, le socle commun d'exclusion de la société de gestion s'est étendu à l'ensemble des armes controversées.

Notre rapport d'engagement et de vote revient sur les principales actions d'engagement et décisions de vote déployées au cours de l'année ainsi que sur des exemples de cas concrets qui ont concerné les portefeuilles de Rothschild & Co Asset Management. Il est disponible sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://am.eu.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-ressources/>.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

N/A

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

N/A

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

N/A

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

N/A

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

R-co Midcap France

Rapport de gestion | ESG

 SFDR
 Article

8

Les données ESG sont datées du début du trimestre

NOTATION ESG

	Score	Rating
Fonds	7	A
Univers de gestion	6,69	A

Calcul du score avec des notes ajustées au sein de leur secteur

Taux de couverture	83%
Nombre de titres détenus	44
Nombre de titres notés	34

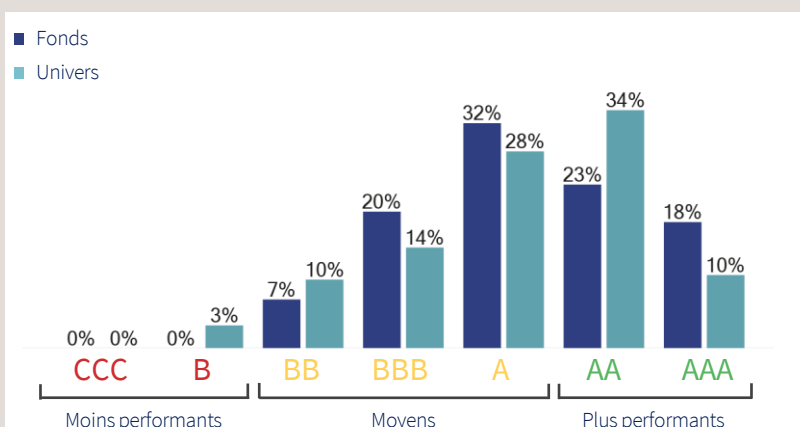
COMPARAISON DES NOTES ESG PAR PILIER

	E	S	G
Fonds	6,92	4,28	6,28
Univers de gestion	6,68	4,8	6,07

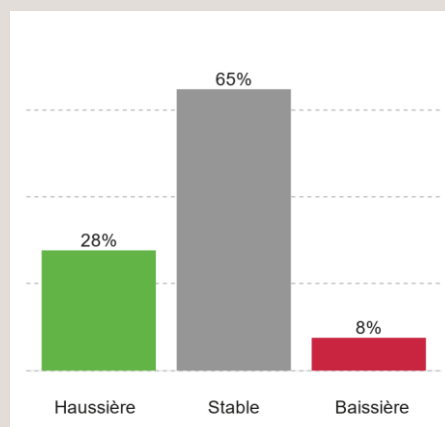
REPRÉSENTATION DES FEMMES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Fonds	45%
Univers de gestion	45%

DISTRIBUTIONS DES RATINGS (% HORS LIQUIDITÉS)



ÉVOLUTION DES RATINGS (12 MOIS)



DISTRIBUTIONS DES RATINGS PAR SECTEUR (% HORS LIQUIDITÉS)

Secteur	Poids	Non noté	CCC	B	BB	BBB	A	AA	AAA
Biens de consommation	18,7%	5,8%	-	-	19,1%	37,4%	5,5%	12,5%	19,8%
Energie	10,2%	-	-	-	-	44,3%	-	-	55,7%
Financières	12,3%	44,4%	-	-	-	10,6%	26,4%	-	18,6%
Industrie	27,0%	14,0%	-	-	-	12,5%	66,0%	7,5%	-
Matériaux de base	2,6%	-	-	-	-	-	100,0%	-	-
Santé	5,7%	-	-	-	-	-	-	100,0%	-
Services aux consommateurs	10,5%	-	-	-	21,0%	-	-	47,7%	31,3%
Technologie	10,6%	53,4%	-	-	-	-	19,0%	27,6%	-
Télécommunications	1,0%	100,0%	-	-	-	-	-	-	-
OPCVM	1,4%	-	-	-	-	-	-	100,0%	-

Source : Rothschild & Co Asset Management



Rapport de gestion | ESG

INTENSITÉ CARBONE (SCOPES 1 ET 2) ET PART VERTE

	tonnes de CO2 par millions d'USD de chiffre d'affaires
Fonds	50
Univers de gestion	86
Ecart Relatif	-36
Taux de couverture	76%
Part verte	7%

PRINCIPAUX SECTEURS CONTRIBUTEURS À L'INTENSITÉ CARBONE DU FONDS

Secteurs	Poids	Contribution à l'intensité carbone	Contribution à l'intensité carbone (%)
Industrie	23,5%	32,5	65%
Matériaux de base	3,4%	7,3	15%
Biens de consommation	23,1%	4,0	8%
Top 3	50,0%	43,8	88%

PRINCIPAUX ÉMETTEURS CONTRIBUTEURS À L'INTENSITÉ CARBONE

Emetteurs	Poids	Rating ESG	Score E	Score de transition vers une économie bas carbone	Emissions annuelles (MtCO2)	Intensité carbone	Contribution à l'intensité carbone (%)
VERALLIA SA	3,7%	A	6,8	5,2	2,7	628,9	47,0%
ARKEMA	3,4%	A	5,8	7,3	2,3	216,3	14,7%
ELIS SA	4,8%	A	10,0	6,3	0,5	123,6	11,9%
Societe BIC SA	4,8%	AAA	10,0	7,2	0,1	31,2	3,0%
SPIE SA	6,2%	A	10,0	6,3	0,1	16,3	2,0%
Top 5	22,9%						78,7%

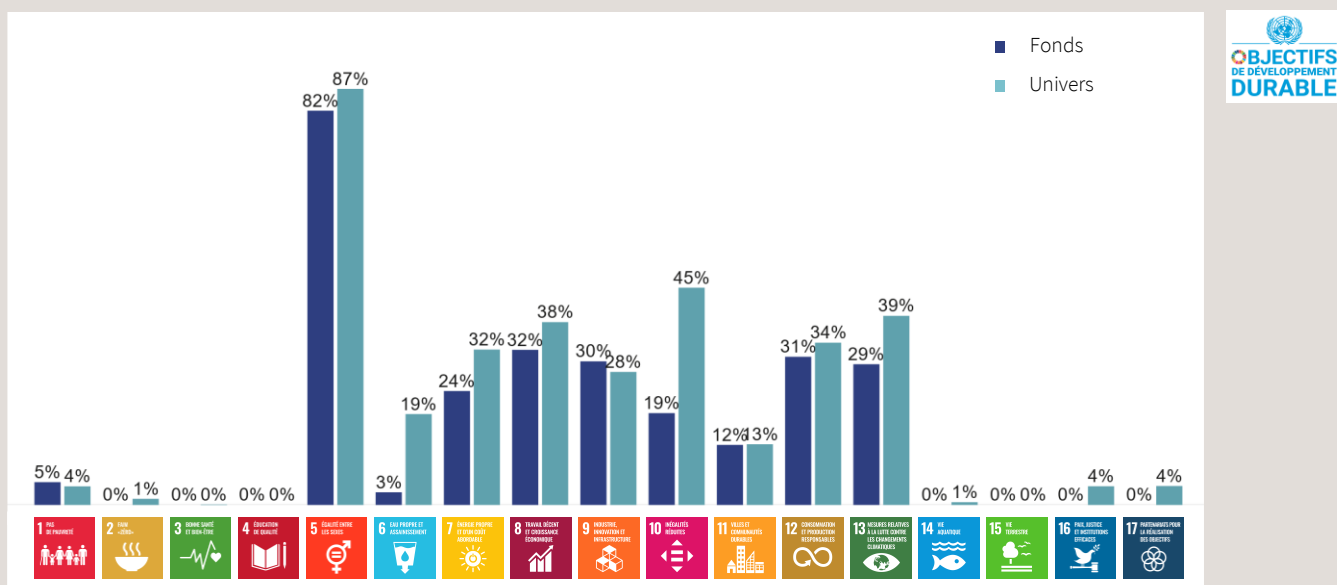
EMETTEURS DE CATÉGORIE DE TRANSITION "ASSET STRANDING"

Fonds	6%
Univers de gestion	3%

SOCIÉTÉS ENGAGÉES SBTi

Target Set	38%
Committed	6%

POURCENTAGE DU PORTEFEUILLE ALIGNÉ AVEC LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE





Glossaire

Intensité carbone

L'Intensité Carbone du portefeuille se définit comme la somme pondérée par leur poids en portefeuille des intensités carbone des sous-jacents présents au sein de la poche carbone du portefeuille.

L'initiative Science Based Targets (SBTi)

L'initiative Science Based Targets est une organisation d'action climatique internationale qui développe des normes, des outils et des conseils qui permettent aux entreprises de fixer des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) basés sur la science climatique et ce qui est nécessaire pour atteindre l'objectif de zéro net d'ici 2050 au plus tard.

Target Set : les objectifs fixés par les entreprises sont des programmes clairement définis et basés sur la science afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), et qui ont été examinés et validés par SBTi. Les objectifs de ces entreprises sont exprimés par des alignements de température.

Committed : les engagements représentent l'intention d'une entreprise de développer des objectifs et de les soumettre pour validation dans les 24 mois. Ces entreprises n'ont pas encore d'objectifs validés par SBTi.

Articles SFDR

Article 6 : le produit financier ne promeut pas nécessairement les caractéristiques ESG ou n'a pas d'objectifs d'investissement durable spécifiques.

Article 8 : le produit financier promeut certaines caractéristiques environnementales et sociales.

Article 9 : le produit financier a pour objectif l'investissement durable.

Part verte

Part du chiffre d'affaires des actifs sous-jacents qui contribue à la transition.

Catégorie "transition vers une économie bas carbone"

Cet indicateur classifie les entreprises selon leur exposition aux risques et aux opportunités liés à la transition vers une économie bas carbone.

Les différentes catégories sont :

Asset Stranding peut être traduit "actif bloqué" en français, il s'agit des actifs qui perdent de leur valeur à cause de l'évolution défavorable du marché auquel ils sont exposés (législation, contraintes environnementales, ruptures technologiques) à l'origine de fortes dévaluations (exemple des sociétés détenant des mines de charbon);

Transition opérationnelle : entreprise confrontée à une hausse des charges d'exploitation en raison de taxes carbone ou devant faire des investissements importants pour mettre en place des solutions de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre (exemple des producteurs de ciment);

Offre produits en transition : société faisant face à une baisse de la demande en produits intensifs en carbone et devant faire évoluer son offre de produits vers des produits compatibles avec une économie bas carbone (exemple du secteur automobile);

Neutre : société faiblement exposée à des hausses de charges opérationnelles / besoins d'investissement liés à la transition vers une économie bas carbone (exemple du secteur de la santé);

Solutions : société qui fournit des produits ou services qui devraient bénéficier de la transition vers une économie bas carbone (exemple des producteurs d'électricité à base d'énergies renouvelables).



Disclaimer

Rothschild & Co Asset Management, Société de gestion de portefeuille au capital de 1 818 181,89 euros, 29, avenue de Messine – 75008 Paris. Agrément AMF N° GP 17000014, RCS Paris 824 540 173.

Société d'Investissement à Capital Variable de droit français "R-Co", 29, avenue de Messine – 75008 Paris, immatriculée 844 443 390 RCS PARIS

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DIC)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts de fonds. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion du fonds ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts de fonds peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau du fonds (ex : commission de gestion) mais pas ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

- Information pour les US persons

Les parts ou actions de cet OPCVM ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié (« Securities Act 1933 ») ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA) ».

- Informations destinées aux Investisseurs Français, Espagnols, Hollandais, Autrichiens, Italiens, Allemands.

Les statuts ou le règlement de l'OPCVM, le DIC, le Prospectus et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès de : Rothschild & Co Asset Management - Service Commercial - 29, avenue de Messine - 75008 Paris - France.

- Informations destinées aux investisseurs Belges (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays. Cf. au Pays d'enregistrement en page 1 du document)

Les statuts ou le règlement de l'OPCVM, le DIC, le Prospectus et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement en français et en néerlandais belge auprès de Rothschild Martin Maurel, ayant son siège social au 29, avenue de Messine, 75008 Paris, agissant pour le compte de sa succursale Rothschild & Co Wealth Management Belgium ayant son siège social au, 166 avenue Louise B - 1050 Bruxelles, Belgique.

Toute information aux investisseurs belges concernant Rothschild & Co Asset Management ou l'OPCVM sera publiée dans un média local belge ou transmise par l'entité commercialisatrice de l'OPCVM.

- Informations destinées aux investisseurs Luxembourgeois (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays. Cf. au Pays d'enregistrement en page 1 du document)

Les statuts ou le règlement de l'OPCVM, le DIC, le Prospectus et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du Représentant et Agent-payeur pour le Luxembourg : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information aux investisseurs luxembourgeois concernant Rothschild & Co Asset Management ou l'OPCVM sera publiée dans un média local luxembourgeois.

- Informations à l'attention des investisseurs résidant en Suisse (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays. Cf. au Pays d'enregistrement en page 1 du document)

Les fonds de Rothschild & Co Asset Management (ci-après désignés les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information n'est pas une invitation à souscrire l'un quelconque des Fonds qui sont décrits dans les présentes ; elle ne se substitue pas au prospectus du Fonds et n'est fournie que pour information. Cette présentation n'est ni un conseil, ni une recommandation de souscrire un quelconque Fonds. Les souscriptions ne seront reçues et les unités, actions ou parts ne seront émises que sur la base de la version actuelle du prospectus sur le Fonds concerné telle qu'elle a été approuvée par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni que pour information et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, les commissions prélevées lors de l'émission et du rachat d'unités, parts ou actions du Fonds concerné ne sont pas incluses. Rothschild & Co Asset Management ne garantit en aucune façon l'évolution des performances et ne peut être tenu pour responsable d'aucune décision prise en se fondant sur les informations contenues dans le présent document.

Investir dans une ou plusieurs unités, parts ou actions d'un Fonds n'est pas sans risque. Rothschild & Co Asset Management recommande aux souscripteurs de demander des renseignements supplémentaires, en particulier en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant soit le Représentant des Fonds en Suisse tel qu'il est indiqué ci-dessous, soit leur conseiller financier habituel, soit Rothschild & Co Asset Management avant de prendre la décision d'investir.

Rothschild & Co Bank AG (Zollikerstrasse 181- CH-8034 Zurich - Suisse) a obtenu de la FINMA l'autorisation de distribuer les Fonds aux investisseurs non-qualifiés en / ou à partir de la Suisse ; Rothschild & Co Bank AG est également désignée comme représentant (le « Représentant ») et agent payeur en Suisse.

Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur, les Rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des unités, parts ou actions de Fonds quels qu'ils soient.

Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse qui concernent Rothschild & Co Asset Management ou les Fonds seront publiées sur la plate-forme électronique www.fundinfo.com, qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat ou les valeurs liquidatives assorties de la mention « commissions exclues » seront publiés tous les jours sur la plate-forme électronique www.fundinfo.com.

- Site Internet

Les statuts ou règlement de l'OPCVM, le DIC, le Prospectus et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : am.eu.rothschildandco.com

- Information concernant MSCI ESG Research

Although Rothschild & Co Asset Management information providers, including without limitation, MSCI ESG Research LLC and its affiliates (the « ESG Parties »), obtain information (the « Information ») from sources they consider reliable, none of the ESG Parties warrants or guarantees the originality, accuracy and/or completeness, of any data herein and expressly disclaim all express or implied warranties, including those of merchantability and fitness for a particular purpose. The information may only be used for your internal use, may not be reproduced or disseminated in any form and may not be used as a basis for, or a component of, any financial instruments or products or indices. Further, none of the information can in and of itself be used to determine which securities to buy or sell or when to buy or sell them. None of the ESG Parties shall have any liability for any errors or omissions in connection with any data herein, or any liability for any direct, indirect, special, punitive, consequential or any other damages (including lost profits) even if notified of the possibility of such damages.

Les labels attestent uniquement le caractère responsable et durable de la gestion et ne doivent pas être considérés ni comme un gage de sécurité du capital ni comme une garantie de la performance financière du fonds.

Vos contacts commerciaux

Institutionnels France

Tel : +33 1 40 74 40 84

@ : AMEUIstitutionnelsFrance@rothschildandco.com

Distribution externe France

Tel : + 33 1 40 74 43 80

@ : AMEUDistribution@rothschildandco.com

International :

Tel : + 33 1 40 74 42 92

@ : clientserviceteam@rothschildandco.com



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement R-co MIDCAP FRANCE

**Attestation du commissaire aux comptes sur la composition de l'actif
au 31 décembre 2024**

Fonds Commun de Placement
R-co MIDCAP FRANCE
29, avenue de Messine - 75008 Paris

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement R-co MIDCAP FRANCE

29, avenue de Messine - 75008 Paris

Attestation du commissaire aux comptes sur la composition de l'actif au 31 décembre 2024

En notre qualité de commissaire aux comptes du fonds et en application des dispositions de l'article L.214-24-49 du code monétaire et financier relatives au contrôle de la composition de l'actif, nous avons établi la présente attestation sur les informations figurant dans la composition de l'actif au 31 décembre 2024 ci-jointe.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la société de gestion du fonds. Il nous appartient de nous prononcer sur la cohérence des informations contenues dans la composition de l'actif avec la connaissance que nous avons du fonds acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté essentiellement à réaliser des procédures analytiques et des entretiens avec les personnes qui produisent et contrôlent les informations données.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la cohérence des informations figurant dans le document joint avec la connaissance que nous avons du fonds acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Pascal Lagand
Associé

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 31/12/24

PORTEFEUILLE : 728 R-CO MIDCAP FRANCE

VL VALIDEE

Devise de fixing : BCE Devise BCE on shore

Devise du portefeuille : EUR

(Etat simplifie, trame : PC23 TRI AMF/TYPE INSTRUMENT/ORDRE ALPHABETIQUE , Tris : BVAL04)

V A L E U R	STATUTS DOSSIER VAL/LIGNE	QUANTITE ET EXPR. QUANTITE	DEV COT	P.R.U EN DEVISE ET EXPR. COURS	DATE COTA	COURS VALEUR	I F	<-----> PRIX REVIENT TOTA	Devise du portefeuille VALEUR BOURSIERE	<-----> COUPON COURU TOTA	PRCT PLUS OU MOINS VAL ACT NET
-------------	------------------------------	-------------------------------	------------	-----------------------------------	--------------	-----------------	--------	------------------------------	--	------------------------------	--------------------------------------

0 -ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES

ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NEGOCIEES SUR UN MARCHÉ REGLEMENTE OU ASSIMILE

ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NEGOCIEES SUR UN MARCHÉ REGLEMENTE OU ASSIMILE

DEVISE VALEUR : EUR EURO

FR0013185857	ABEO SA	19,800.	P EUR	17.739	M 31/12/24	10.55	T	351,231.94	208,890.00	0.00	-142,341.94	1.09
FR0000053837	ALTAMIR	46,308.	P EUR	24.9702	M 31/12/24	22.6	T	1,156,320.62	1,046,560.80	0.00	-109,759.82	5.47
FR0000071946	ALTEN	4,865.	P EUR	118.1663	M 31/12/24	79.05	T	574,879.06	384,578.25	0.00	-190,300.81	2.01
FR0010313833	ARKEMA	6,745.	P EUR	91.0163	M 31/12/24	73.55	T	613,905.24	496,094.75	0.00	-117,810.49	2.59
FR0000035164	BENETEAU	43,600.	P EUR	12.9323	M 31/12/24	8.82	T	563,846.26	384,552.00	0.00	-179,294.26	2.01
FR0000120966	BIC	11,110.	P EUR	56.637	M 31/12/24	63.8	T	629,237.17	708,818.00	0.00	79,580.83	3.70
FR0013280286	BIOMERIEUX	4,895.	P EUR	95.2515	M 31/12/24	103.5	T	466,256.00	506,632.50	0.00	40,376.50	2.65
FR0010828137	CARMILA	15,670.	P EUR	15.4538	M 31/12/24	16.02	T	242,161.34	251,033.40	0.00	8,872.06	1.31
FR0000064446	CATERING INTL SV	40,427.	P EUR	12.0034	M 31/12/24	9.3	T	485,262.70	375,971.10	0.00	-109,291.60	1.96
FR0000064578	COVIVIO	4,186.	P EUR	46.4931	M 31/12/24	48.76	T	194,620.19	204,109.36	0.00	9,489.17	1.07
FR0000053381	DERICHEBOURG	59,900.	P EUR	4.9247	M 31/12/24	5.355	T	294,988.69	320,764.50	0.00	25,775.81	1.68
FR0000130452	EIFFAGE	4,560.	P EUR	76.1986	M 31/12/24	84.72	T	347,465.71	386,323.20	0.00	38,857.49	2.02
FR0011466069	ELINOPS	52,600.	P EUR	7.203	M 31/12/24	3.72	T	378,877.16	195,672.00	0.00	-183,205.16	1.02
FR0012435121	ELIS SA	37,234.	P EUR	15.8988	M 31/12/24	18.9	T	591,974.12	703,722.60	0.00	111,748.48	3.68
FR00140009V2	EXOSENS SAS	13,030.	P EUR	20.5447	M 31/12/24	19.43	T	267,696.97	253,172.90	0.00	-14,524.07	1.32
FR0000121147	FORVIA	22,570.	P EUR	18.1822	M 31/12/24	8.68	T	410,371.31	195,907.60	0.00	-214,463.71	1.02
FR0011726835	GAZTRANSPORT	6,730.	P EUR	92.2921	M 31/12/24	128.6	T	621,125.81	865,478.00	0.00	244,352.19	4.52
FR0010040865	GECINA SA	2,600.	P EUR	96.3216	M 31/12/24	90.45	T	250,436.23	235,170.00	0.00	-15,266.23	1.23
FR0000066672	GL EVENTS	23,050.	P EUR	17.0789	M 31/12/24	18.4	T	393,668.01	424,120.00	0.00	30,451.99	2.22
FR0000035081	ICADE	8,170.	P EUR	24.6611	M 31/12/24	22.98	T	201,481.39	187,746.60	0.00	-13,734.79	0.98
FR0010929125	ID LOGISTICS GRO	2,630.	P EUR	188.6208	M 31/12/24	379.5	T	496,072.81	998,085.00	0.00	502,012.19	5.21
FR0004024222	INTERPARFUMS SA	10,370.	P EUR	43.4388	M 31/12/24	40.8	T	450,459.86	423,096.00	0.00	-27,363.86	2.21
FR0000073298	IPSOS	11,117.	P EUR	34.0885	M 31/12/24	45.92	T	378,961.60	510,492.64	0.00	131,531.04	2.67
FR0000077919	JCDECAUX SE	41,680.	P EUR	20.4586	M 31/12/24	15.16	T	852,715.37	631,868.80	0.00	-220,846.57	3.30
FR0000121964	KLEPIERRE	7,300.	P EUR	26.0135	M 31/12/24	27.8	T	189,898.72	202,940.00	0.00	13,041.28	1.06
FR0000050353	LISI	11,930.	P EUR	24.6902	M 31/12/24	22.	T	294,553.53	262,460.00	0.00	-32,093.53	1.37
FR0000038606	MANITOU BF	19,340.	P EUR	22.7231	M 31/12/24	16.78	T	439,465.14	324,525.20	0.00	-114,939.94	1.70
FR0010241638	MERCIALYS	22,950.	P EUR	10.0176	M 31/12/24	10.11	T	229,903.15	232,024.50	0.00	2,121.35	1.21
FR0004050250	NEURONES	8,860.	P EUR	26.8053	M 31/12/24	43.95	T	237,495.32	389,397.00	0.00	151,901.68	2.03
FR0000124570	OPMOBILITY	21,500.	P EUR	15.6603	M 31/12/24	10.03	T	336,696.41	215,645.00	0.00	-121,051.41	1.13
FR0010609206	OREGE	396,320.	P EUR	2.1272	M 31/12/24	0.396	T	843,035.25	156,942.72	0.00	-686,092.53	0.82
FR0000130395	REMY COINTREAU	3,969.	P EUR	113.1231	M 31/12/24	58.4	T	448,985.67	231,789.60	0.00	-217,196.07	1.21
FR0013269123	RUBIS	18,930.	P EUR	29.7479	M 31/12/24	23.88	T	563,128.18	452,048.40	0.00	-111,079.78	2.36
FR0000121709	SEB SA	6,105.	P EUR	113.8083	M 31/12/24	87.5	T	694,799.72	534,187.50	0.00	-160,612.22	2.79
FR0011950682	SERGE FERRARI GR	38,400.	P EUR	9.5443	M 31/12/24	5.04	T	366,501.67	193,536.00	0.00	-172,965.67	1.01
FR0000050809	SOPRA STERIA GRO	3,275.	P EUR	133.9011	M 31/12/24	171.	T	438,526.22	560,025.00	0.00	121,498.78	2.93
FR0012757854	SPIE SA	30,140.	P EUR	19.3339	M 31/12/24	30.04	T	582,722.46	905,405.60	0.00	322,683.14	4.73
NL0014559478	TECHNIP ENERGIES	42,280.	P EUR	13.9313	M 31/12/24	25.7	T	589,013.36	1,086,596.00	0.00	497,582.64	5.68
FR0005691656	TRIGANO SA	5,594.	P EUR	119.9683	M 31/12/24	122.3	T	671,102.66	684,146.20	0.00	13,043.54	3.57
FR0013447729	VERALLIA	22,410.	P EUR	30.1709	M 31/12/24	24.28	T	676,130.21	544,114.80	0.00	-132,015.41	2.84
FR0000031577	VIRBAC SA	1,870.	P EUR	352.5946	M 31/12/24	316.5	T	659,351.99	591,855.00	0.00	-67,496.99	3.09
FR0011532225	VOGO SACA	8,462.	P EUR	4.04	M 31/12/24	3.	T	34,186.48	25,386.00	0.00	-8,800.48	0.13
	BLOQUE	33,850.	P EUR	9.0769	M 31/12/24	3.	T	307,252.22	101,550.00	0.00	-205,702.22	0.53

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 31/12/24

PORTEFEUILLE : 728 R-CO MIDCAP FRANCE

VL VALIDEE

Devise de fixing : BCE Devise BCE on shore

Devise du portefeuille : EUR

(Etat simplifie, trame : PC23 TRI AMF/TYPE INSTRUMENT/ORDRE ALPHABETIQUE , Tris : BVAL04)

V A L E U R	STATUTS VAL/LIGNE	DOSSIER	QUANTITE ET EXPR. QUANTITE	DEV COT	P.R.U EN DEVISE ET EXPR. COURS	DATE COTA	COURS VALEUR	I F	Devise du portefeuille				PRCT ACT NET	
									<-----> PRIX REVIENT TOTA	VALEUR BOURSIERE	COUPON COURU TOTA	-----> PLUS OU MOINS VAL		
FR0010131409 WALLIX GROUP			31,635.	P EUR	16.1158	M 31/12/24	9.89	T	509,822.78	312,870.15	0.00	-196,952.63	1.63	
<i>SOUS TOTAL DEVISE VALEUR : EUR EURO</i>														
CUMUL (EUR)									20,326,586.70	18,906,304.67	0.00	-1,420,282.03	98.78	

III - TITRES D OPC

OPCVM ET EQUIVALENTS D AUTRES ETATS MEMBRE DE L UE

DEVISE VALEUR : EUR EURO

FR0007442496 RMM COURT TERME C			63.	P EUR	4178.4202	M 31/12/24	4190.09	5	263,240.47	263,975.67	0.00	735.20	1.38
--------------------------------	--	--	-----	-------	-----------	------------	---------	---	------------	------------	------	--------	------

IX - TRESORERIE

DETTES ET CREANCES

FRAIS DE GESTION

DEVISE VALEUR : EUR EURO

FGPVFEUR Frais de Gest. Fixe			-33,132.68	EUR	1.	31/12/24	1.		-33,132.68	-33,132.68	0.00	0.00	-0.17
------------------------------	--	--	------------	-----	----	----------	----	--	------------	------------	------	------	-------

DISPONIBILITES

AVOIRS

DEVISE VALEUR : EUR EURO

BORCEUR ROTHSCHILD MM			2,989.27	EUR	1.	31/12/24	1.		2,989.27	2,989.27	0.00	0.00	0.02
-----------------------	--	--	----------	-----	----	----------	----	--	----------	----------	------	------	------

IX - TRESORERIE

CUMUL (EUR)									-30,143.41	-30,143.41	0.00	0.00	-0.16
-------------	--	--	--	--	--	--	--	--	------------	------------	------	------	-------

PORTEFEUILLE : R-CO MIDCAP FRANCE (728)

(EUR)									20,559,683.76	19,140,136.93	0.00	-1,419,546.83	100.00
-------	--	--	--	--	--	--	--	--	---------------	---------------	------	---------------	--------

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 31/12/24

PORTEFEUILLE : 728 R-CO MIDCAP FRANCE

VL VALIDEE

Devise de fixing : BCE Devise BCE on shore

Devise du portefeuille : EUR

(Etat simplifie, trame : PC23 TRI AMF/TYPE INSTRUMENT/ORDRE ALPHABETIQUE , Tris : BVAL04)

Portefeuille titres : 19,170,280.34

Frais de gestion du jour

Frais de Gest. Fixe : 1,045.97 EUR

Frais de gestion charge Entreprise

FRAIS MAXIMUM : 1,045.97 EUR

Part	Devise	Actif net	Nombre de parts	Valeur liquidative	Coefficient	Coeff resultat	Change	Prix std Souscript.	Prix std Rachat
C FR0007387071 R-CO MIDCAP FRANCE	EUR	19,140,136.93	29,765.	643.04				671.98	643.04

Actif net total en EUR : 19,140,136.93

Precedente VL en date du 30/12/24 :

C R-CO MIDCAP FRANCE Prec. VL : 635.23 (EUR) Variation : +1.229%



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement R-co MIDCAP FRANCE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024
Fonds Commun de Placement
R-co MIDCAP FRANCE
29, avenue de Messine - 75008 Paris

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement R-co MIDCAP FRANCE

29, avenue de Messine - 75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif R-co MIDCAP FRANCE constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Pascal Lagand
Associé

R-CO MIDCAP FRANCE

COMPTES ANNUELS
31/12/2024

Bilan Actif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	18 906 304,67
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	18 906 304,67
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	263 975,67
OPCVM	263 975,67
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	0,00
Instruments financiers à terme (G)	0,00
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	19 170 280,34
Créances et comptes d'ajustement actifs	0,00
Comptes financiers	2 989,27
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	2 989,27
Total de l'actif I+II	19 173 269,61

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	21 099 860,57
Report à nouveau sur revenu net	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	-1 959 723,64
Capitaux propres I	19 140 136,93
Passifs de financement II (*)	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	19 140 136,93
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
Instruments financiers à terme (B)	0,00
Emprunts (C) (*)	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	0,00
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	33 132,68
Concours bancaires	0,00
Sous-total autres passifs IV	33 132,68
Total Passifs : I+II+III+IV	19 173 269,61

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	666 911,78
Produits sur obligations	0,00
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	0,00
Sous-total produits sur opérations financières	666 911,78
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-9,27
Sous-total charges sur opérations financières	-9,27
Total revenus financiers nets (A)	666 902,51
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-430 347,27
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-430 347,27
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	236 555,24
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-7 280,51
Sous-total revenus nets I = (C+D)	229 274,73
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	717 390,27
Frais de transactions externes et frais de cession	-83 806,30
Frais de recherche	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	633 583,97
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-15 112,89
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	618 471,08

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-2 885 755,55
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	-2 885 755,55
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	78 286,10
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	-2 807 469,45
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	-1 959 723,64

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a.Stratégie et profil de gestion

R-co Midcap France a pour objectif de gestion d'obtenir une performance supérieure à l'indice CAC® Mid 60 Total Return (dividendes réinvestis) en étant exposé en permanence à hauteur de 90% au moins de son actif sur le marché des actions françaises.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Actif net en EUR	28 396 673,65	30 075 510,27	24 360 406,61	23 388 892,82	19 140 136,93
Nombre de titres	41 914,00000	37 801,00000	35 062,00000	32 994,00000	29 765,00000
Valeur liquidative unitaire	677,50	795,63	694,78	708,88	643,04
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-37,68	61,45	22,07	10,05	20,77
Capitalisation unitaire sur revenu	-5,99	-0,86	2,30	3,10	7,70

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds : FR0007387071 - Part R-CO MIDCAP FRANCE : Taux de frais maximum de 2% TTC.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part R-CO MIDCAP FRANCE	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	23 388 892,82
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	182 313,69
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-2 415 403,24
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	236 555,24
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	633 583,97
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-2 885 755,55
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments (*)	-50,00 (*)
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	19 140 136,93

(*) 31/12/2024 : Frais de certification annuelle d'un LEI : -50,00 €.

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	268,00000	182 313,69
Parts rachetées durant l'exercice	-3 497,00000	-2 415 403,24
Solde net des souscriptions/rachats	-3 229,00000	-2 233 089,55
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	29 765,00000	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
R-CO MIDCAP FRANCE FR0007387071	Capitalisation	Capitalisation	EUR	19 140 136,93	29 765,00000	643,04

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a.Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 FRANCE +/-	Pays 2 +/-	Pays 3 +/-	Pays 4 +/-	Pays 5 +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	18 906,30	18 906,30	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	18 906,30					

C1b.Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	2,99	0,00	0,00	0,00	2,99
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00	2,99

C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	[3 - 6 mois] (*) +/-	[6 - 12 mois] (*) +/-	[1 - 3 ans] (*) +/-	[3 - 5 ans] (*) +/-	[5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
	Actif						
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	2,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	2,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e.Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1f.Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	0,00

C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2024
Créances		
Total des créances		0,00
Dettes		
	Frais de gestion fixe	33 132,68
Total des dettes		33 132,68
Total des créances et des dettes		-33 132,68

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2024
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	430 347,27
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			263 975,67
Instruments financiers à terme	FR0007442496	RMM COURT TERME C	263 975,67
			0,00
Total des titres du groupe			263 975,67

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables**D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets**

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	229 274,73
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	229 274,73
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	229 274,73

Part R-CO MIDCAP FRANCE

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	229 274,73
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	229 274,73
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	229 274,73
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	229 274,73
Total	229 274,73
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	618 471,08
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	618 471,08
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	618 471,08

Part R-CO MIDCAP FRANCE

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	618 471,08
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	618 471,08
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	618 471,08
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	618 471,08
Total	618 471,08
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			18 906 304,67	98,78
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			18 906 304,67	98,78
Biens de consommation durables			534 187,50	2,79
SEB SA	EUR	6 105	534 187,50	2,79
Boissons			231 789,60	1,21
REMY COINTREAU	EUR	3 969	231 789,60	1,21
Composants automobiles			411 552,60	2,15
FORVIA	EUR	22 570	195 907,60	1,02
OPMOBILITY	EUR	21 500	215 645,00	1,13
Construction et ingénierie			1 472 919,20	7,70
EIFFAGE	EUR	4 560	386 323,20	2,02
TECHNIP ENERGIES NV	EUR	42 280	1 086 596,00	5,68
Emballage et conditionnement			544 114,80	2,84
VERALLIA	EUR	22 410	544 114,80	2,84
Equipements et fournitures médicaux			506 632,50	2,65
BIOMERIEUX	EUR	4 895	506 632,50	2,65
Equipements et instruments électroniques			195 672,00	1,02
EKINOPS	EUR	52 600	195 672,00	1,02
Equipements et produits de loisirs			1 068 698,20	5,58
BENETEAU	EUR	43 600	384 552,00	2,01
TRIGANO SA	EUR	5 594	684 146,20	3,57
FPI Bureautiques			235 170,00	1,23
GECINA SA	EUR	2 600	235 170,00	1,23
FPI de détail			685 997,90	3,58
CARMILA	EUR	15 670	251 033,40	1,31
KLEPIERRE	EUR	7 300	202 940,00	1,06
MERCIALYS	EUR	22 950	232 024,50	1,21
Gaz			452 048,40	2,36
RUBIS	EUR	18 930	452 048,40	2,36
Hôtels, restaurants et loisirs			905 405,60	4,73
SPIE SA	EUR	30 140	905 405,60	4,73
Industrie aérospatiale et défense			253 172,90	1,32
EXOSENS SAS	EUR	13 030	253 172,90	1,32
Logiciels			2 333 375,87	12,19
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	6 730	865 478,00	4,52
ID LOGISTICS GROUP	EUR	2 630	998 085,00	5,22
OREGE	EUR	396 320	156 942,72	0,82
WALLIX GROUP	EUR	31 635	312 870,15	1,63
Machines			586 985,20	3,07
LISI	EUR	11 930	262 460,00	1,37
MANITOU BF	EUR	19 340	324 525,20	1,70

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Marchés de capitaux			1 046 560,80	5,47
ALTAMIR	EUR	46 308	1 046 560,80	5,47
Media			1 142 361,44	5,97
IPSOS	EUR	11 117	510 492,64	2,67
JCDECAUX SE	EUR	41 680	631 868,80	3,30
Produits chimiques			496 094,75	2,59
ARKEMA	EUR	6 745	496 094,75	2,59
Produits de soins personnels			423 096,00	2,21
INTERPARFUMS SA	EUR	10 370	423 096,00	2,21
Produits pharmaceutiques			591 855,00	3,09
VIRBAC SA	EUR	1 870	591 855,00	3,09
Services aux entreprises			2 533 396,20	13,25
CATERING INTL SERVICES	EUR	40 427	375 971,10	1,96
DERICHEBOURG	EUR	59 900	320 764,50	1,68
ELIS SA	EUR	37 234	703 722,60	3,68
GL EVENTS	EUR	23 050	424 120,00	2,22
SOCIETE BIC SA	EUR	11 110	708 818,00	3,71
Services clientèle divers			402 426,00	2,10
ABEO SA	EUR	19 800	208 890,00	1,09
SERGE FERRARI GROUP	EUR	38 400	193 536,00	1,01
Services liés aux technologies de l'information			1 460 936,25	7,63
ALTEN SA	EUR	4 865	384 578,25	2,01
NEURONES	EUR	8 860	389 397,00	2,03
SOPRA STERIA GROUP	EUR	3 275	560 025,00	2,93
VOGO SACA	EUR	42 312	126 936,00	0,66
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			391 855,96	2,05
COVIVIO	EUR	4 186	204 109,36	1,07
ICADE	EUR	8 170	187 746,60	0,98
TITRES D'OPC			263 975,67	1,38
OPCVM			263 975,67	1,38
Gestion collective			263 975,67	1,38
RMM COURT TERME C	EUR	63	263 975,67	1,38
Total			19 170 280,34	100,16

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	19 170 280,34
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	2 989,27
Autres passifs (-)	-33 132,68
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	19 140 136,93

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part R-CO MIDCAP FRANCE	EUR	29 765,00000	643,04

R-CO MIDCAP FRANCE

COMPTES ANNUELS

29/12/2023

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	23 404 073,67	24 408 367,45
Actions et valeurs assimilées	23 246 372,49	23 843 582,17
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	23 246 372,49	23 843 582,17
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	157 701,18	564 785,28
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	157 701,18	564 785,28
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	70 065,89	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	70 065,89	0,00
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Liquidités	0,00	0,00
TOTAL DE L'ACTIF	23 474 139,56	24 408 367,45

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	22 954 630,73	23 505 546,99
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	331 868,21	774 168,05
Résultat de l'exercice (a,b)	102 393,88	80 691,57
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	23 388 892,82	24 360 406,61
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	76 392,44	39 875,50
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	76 392,44	39 875,50
COMPTES FINANCIERS	8 854,30	8 085,34
Concours bancaires courants	8 854,30	8 085,34
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	23 474 139,56	24 408 367,45

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	594 101,76	587 101,04
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	594 101,76	587 101,04
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	30,10	122,03
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	30,10	122,03
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	594 071,66	586 979,01
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	485 471,22	500 722,92
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	108 600,44	86 256,09
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-6 206,56	-5 564,52
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	102 393,88	80 691,57

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0007387071 - Part R-CO MIDCAP FRANCE : Taux de frais maximum de 2% TTC.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts R-CO MIDCAP FRANCE	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	24 360 406,61	30 075 510,27
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	463 156,21	299 209,79
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-1 926 100,82	-2 162 107,33
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 138 304,71	2 080 346,60
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 657 733,34	-1 204 269,12
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-119 666,65	-78 187,10
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	21 975,66	-4 736 302,59
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	1 466 208,72	1 444 233,06
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-1 444 233,06	-6 180 535,65
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	108 600,44	86 256,09
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	-50,00 (**)	-50,00 (*)
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	23 388 892,82	24 360 406,61

(*) N-1 : Frais de certification annuelle d'un LEI : -50€.

(**) N : Frais de certification annuelle d'un LEI : -50€.

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 854,30	0,04
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	8 854,30	0,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	70 065,89
TOTAL DES CRÉANCES		70 065,89
DETTES		
	Achats à règlement différé	39 930,97
	Frais de gestion fixe	36 461,47
TOTAL DES DETTES		76 392,44
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-6 326,55

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	639,00000	463 156,21
Parts rachetées durant l'exercice	-2 707,00000	-1 926 100,82
Solde net des souscriptions/rachats	-2 068,00000	-1 462 944,61
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	32 994,00000	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	485 471,22
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			157 701,18
Instruments financiers à terme	FR0007442496	RMM COURT TERME C	157 701,18
Total des titres du groupe			157 701,18

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	102 393,88	80 691,57
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	102 393,88	80 691,57

	29/12/2023	30/12/2022
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	102 393,88	80 691,57
Total	102 393,88	80 691,57

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	331 868,21	774 168,05
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	331 868,21	774 168,05

	29/12/2023	30/12/2022
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	331 868,21	774 168,05
Total	331 868,21	774 168,05

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net en EUR	30 435 800,15	28 396 673,65	30 075 510,27	24 360 406,61	23 388 892,82
Nombre de titres	46 239,00000	41 914,00000	37 801,00000	35 062,00000	32 994,00000
Valeur liquidative unitaire	658,23	677,50	795,63	694,78	708,88
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-113,96	-37,68	61,45	22,07	10,05
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,96	-5,99	-0,86	2,30	3,10

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
ABEO SA	EUR	19 800	288 090,00	1,23
ALTAMIR	EUR	49 850	1 186 430,00	5,07
ALTEN	EUR	4 790	644 734,00	2,76
ARKEMA	EUR	5 365	552 595,00	2,37
BENETEAU	EUR	19 700	245 856,00	1,05
BIOMERIEUX	EUR	5 910	594 546,00	2,54
CARMILA	EUR	11 000	171 380,00	0,73
CATERING INTL ET SERVICES	EUR	39 027	346 559,76	1,48
COVIVIO SA	EUR	5 385	262 141,80	1,13
DERICHEBOURG	EUR	28 400	144 272,00	0,62
EIFFAGE	EUR	7 740	750 934,80	3,21
EKINOPS	EUR	52 600	308 236,00	1,32
ELIS	EUR	55 334	1 045 259,26	4,47
ESKER SA	EUR	2 830	451 668,00	1,93
FAURECIA EX BERTRAND FAURE	EUR	30 470	622 197,40	2,66
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	6 795	814 720,50	3,48
GECINA NOMINATIVE	EUR	5 750	633 075,00	2,71
GL EVENTS	EUR	26 400	517 968,00	2,21
ICADE EMGP	EUR	5 900	209 686,00	0,90
ID LOGISTICS GROUP	EUR	3 875	1 185 750,00	5,07
IPSOS	EUR	12 272	696 436,00	2,98
JCDECAUX SE	EUR	35 780	651 196,00	2,78
LISI EX GFI INDUSTRIES SA	EUR	10 230	241 428,00	1,03
MANITOU BF	EUR	15 400	357 280,00	1,53
MERCIALYS	EUR	20 000	198 900,00	0,85
MERSEN	EUR	12 491	439 683,20	1,88
NEURONES	EUR	8 090	353 937,50	1,51
NEXANS SA	EUR	2 430	192 577,50	0,82
NHOA SA	EUR	285 572	171 343,20	0,73
OREGE	EUR	396 320	180 721,92	0,77
PLASTIC OMNIUM	EUR	42 200	506 400,00	2,16
Quadient SA	EUR	17 250	331 545,00	1,42
REMY COINTREAU	EUR	1 999	229 885,00	0,99
REXEL	EUR	14 400	356 688,00	1,53
SEB	EUR	4 680	528 840,00	2,26
SERGEFERRARI GROUP SA	EUR	38 400	309 504,00	1,33
SMCP SA	EUR	46 646	159 529,32	0,68
SOCIETE BIC	EUR	10 630	668 095,50	2,86
SOCIETE POUR L'INFORMATIQUE	EUR	5 820	406 236,00	1,73
SOITEC SA	EUR	4 080	660 144,00	2,82
SOPRA STERIA	EUR	3 810	753 618,00	3,22
SPIE SA	EUR	36 880	1 043 704,00	4,46
TECHNIP ENERGIES NV	EUR	50 050	1 059 058,00	4,52
TRIGANO SA	EUR	5 689	843 678,70	3,61

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
VALEO SA	EUR	12 415	172 754,73	0,74
VERALLIA-WHEN ISSUED	EUR	8 400	292 824,00	1,25
VOGO SACA	EUR	33 850	171 958,00	0,74
WALLIX GROUP SA	EUR	31 635	292 307,40	1,25
TOTAL FRANCE			23 246 372,49	99,39
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			23 246 372,49	99,39
TOTAL Actions et valeurs assimilées			23 246 372,49	99,39
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
RMM COURT TERME C	EUR	39	157 701,18	0,67
TOTAL FRANCE			157 701,18	0,67
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			157 701,18	0,67
TOTAL Organismes de placement collectif			157 701,18	0,67
Créances			70 065,89	0,30
Dettes			-76 392,44	-0,32
Comptes financiers			-8 854,30	-0,04
Actif net			23 388 892,82	100,00

Parts R-CO MIDCAP FRANCE	EUR	32 994,00000	708,88
---------------------------------	------------	---------------------	---------------